



**UNIVERSITE D'ABOMEY- CALAVI  
(UAC)**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*



**FACULTE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES  
(FASHS)**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**ECOLE DOCTORALE PLURIDISCIPLINAIRE  
« ESPACES, CULTURES ET DEVELOPPEMENT »**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**FORMATION DOCTORALE: SOCIOLOGIE-ANTHROPOLOGIE**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**SPECIALITE : SOCIOLOGIE DU DEVELOPPEMENT**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**DIPLOME D'ETUDES APPROFONDIES (DEA)**

**AU SUJET DE L'IMPLICATION DES ONG DANS LA  
LUTTE CONTRE LA MOBILITE DES ENFANTS DANS  
LA COMMUNE DE ZA-KPOTA AU BENIN**

Présenté et soutenu par :

**Constant Ghislain NONKOUdje**

Sous la direction scientifique de :

**Professeur Albert TINGBE AZALOU**

**Soutenu publiquement le 02 juin 2017 à l'UAC**

**Composition du Jury :**

**Président et Rapporteur: Pr. Albert TINGBE AZALOU, Professeur Titulaire**

**Examinatrice : Dr Sidonie HEDIBLE, Maître de Conférences**

**Examineur : Dr Joseph SAGUI, Maître-Assistant**

**Mention : Très bien (16/20)**

L'Ecole Doctorale Pluridisciplinaire « espaces, cultures et développement » de l'Université d'Abomey-Calavi n'entend donner ni approbation ni improbation aux opinions émises dans ce présent mémoire. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

## SOMMAIRE

Introduction .....	1
Première partie : considérations théoriques et méthodologiques de la recherche .....	4
CHAPITRE I : considérations théoriques de la recherche .....	5
1-Problématique de la recherche .....	5
2-Hypothèses de recherche.....	11
3-Objectifs de la recherche.....	12
4-Revue de littérature .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
5-Délimitation thématique.....	18
6-Clarification conceptuelle .....	20
7-Modèle théorique d'analyse .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
8-Justification du choix du sujet et du cadre de recherche .....	27
CHAPITRE II: Démarche méthodologique de la recherche et présentation de la commune de Za-Kpota .....	29
1-Démarche méthodologique .....	29
1-2-Sources de la recherche .....	30
1-3-Techniques et outils de collecte des données.....	32
1-4-Populations cibles et échantillonnage .....	34
1-5-Modes de traitement et d'analyse des données .....	38
1-6-Considérations éthiques et déontologiques.....	38
1-7-Difficultés éprouvées et stratégies de contournement .....	39
2-Présentation de la commune de Za-Kpota .....	39
2-1-Présentation historique de la commune de Za-Kpota .....	40
2-2-Situation géographique .....	41
2-3-Situation administrative .....	43
2-4-Situation démographique .....	43
2-5-Situation économique .....	44
DEUXIEME PARTIE : Presentation et analyse des resultats.....	46
CHAPITRE I : POINT DE VUE DES ACTEURS, SUR LA MOBILITE DES ENFANTS.....	47
1-L'historicité de la mobilité des enfants dans la commune Za-Kpota.....	47
2-Discours sociaux sur la mobilité des enfants .....	47
3-Logiques sociales à l'origine du départ des enfants.....	48
4-Logiques des acteurs de lutte contre la mobilité des enfants .....	50
5-Causes de la mobilité .....	52
6-Description des causes de la mobilité des enfants dans la commune.....	58
7-La mobilité des enfants à l'intérieur du pays .....	60
8-De placement à la traite des enfants.....	62
Chapitre II : Les stratégies et les moyens mis en œuvre des structures.....	63
1-Institutions de lutte contre la mobilité des enfants.....	63
2-Les structures étatiques intervenant dans la mobilité des enfants.....	64
3-Le mode d'intervention des ONG dans la commune .....	66
4-Les ONG selon leur niveau d'implication dans la commune.....	68
5-Le parchemin des structures de lutte contre la mobilité.....	69
6-Les programmes de réinsertion .....	72
Chapitre III : analyse socio anthropologique de la mobilité des enfants.....	76
1-Les causes de la mobilité aux yeux du socio anthropologue.....	76
2-Les ONG entre fiction et réalité .....	80
Conclusion.....	87
Références bibliographiques .....	90
ANNEXES .....	95

## **DEDICACE**

**A**

- ❖ NONKOUDJE Sèkoffolè, notre père
- ❖ YAMASSA Séraphine, notre mère.

## REMERCIEMENTS

Le couronnement de cette ouverture à la thèse a été l'œuvre de plusieurs personnes et personnalités que nous tenons sincèrement à remercier.

- Professeur Albert TINGBE AZALOU, Professeur Titulaire des Universités / CAMES, notre directeur de mémoire pour avoir accepté de diriger ce travail malgré ses multiples occupations. Cette œuvre est le fruit de votre volonté manifeste pour la réussite de ce travail, trouver ici ma profonde gratitude ;
- Dr. Abou-Bakari IMOROU, Maître de Conférences/CAMES, Dr. Emilia TINGBE AZALOU, Maître-assistant/CAMES et Dr. Aimé SENON pour leurs conseils et orientations ;
- Monsieur Thomas AGBEVA, Directeur Général de l'Agence Nationale du Transport Terrestre pour ses soutiens indéfectibles ;
- Monsieur Alfred H. QUENUM, Délégué du Contrôle Financier au Ministère de la Jeunesse, des Sports et de Loisirs pour ses soutiens indéfectibles ;
- Monsieur Aimé Firmin KOUTON, Préfet du Zou pour son encouragement ;
- Messieurs Yvon B. Pascal DAGBA ALADE, Directeur d'Agence BOA et Michel KANHONOU, Directeur-Régional PLAN Bénin pour leurs soutiens ;
- Messieurs Simplicite GOGAN et Célestin WANKPO ; pour l'encouragement ;
- Monsieur Georges KOUDJE pour ses soutiens moral et financier ;
- Mes frères et sœurs en l'occurrence NONKOUDJE Appolinaire et marguerite, pour leur solidarité et leur encouragement ;
- Mon enfant Dangoté Franck et ma femme Hortense BATA pour leur affection ;
- La réalisation de ce mémoire de DEA n'aurait été effective sans l'appui, de certaines personnes à qui nous venons témoigner notre profonde gratitude.

## **LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES**

<b>APE</b>	: Accompagnement Protecteur des Enfants ;
<b>AGR</b>	: Activité Génératrice de Revenus
<b>BIT</b>	: Bureau International du Travail ;
<b>CEDEAO</b>	: Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
<b>CEEAC</b>	: Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale
<b>DDFASSNHPTA-ZC</b>	: Direction Départementale de la Famille, des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale, des Handicapés et des Personnes de Troisième Age du Zou et des Collines ;
<b>ENAM</b>	: Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature ;
<b>INSAE</b>	: Institut National de la Statistique, de l'Analyse et de l'Economie ;
<b>IPEC</b>	: Programme International pour l'Abolition du Travail des Enfants ;
<b>ISE</b>	: Intérêt Supérieur de l'Enfant
<b>LASDEL</b>	: Laboratoire d'Etudes et de Recherches sur les Dynamiques sociales et les Sociétés locales
<b>OBISACOTE</b>	: Observatoire Intersyndical de Suivi de l'Application des Conventions de l'OIT sur le Travail des Enfants au Bénin ;
<b>OIT</b>	: Organisation Internationale du Travail ;
<b>ONG</b>	: Organisation Non Gouvernementale ;

<b>PDC</b>	:	Plan de Développement Communal ;
<b>PDFT</b>	:	Principes et Droits Fondamentaux au Travail ;
<b>PPE</b>	:	Pratique de la Protection des Enfants ;
<b>PRP</b>	:	Programme de Réhabilitation et de Plaidoyer ;
<b>TdH</b>	:	Terre des Hommes ;
<b>UNICEF</b>	:	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance.
<b>UBEN</b>	:	Union des Béninois Résidants au Nigéria

## **LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES**

Tableau I : Liste des centres de documentation parcourus.....	31
Tableau II: Synthèse des techniques de collecte des données.....	33
Tableau III : Répartition des effectifs des parents et enfants.....	36
Tableau IV : La liste des enquêtés.....	37

## **LISTE DES FIGURES**

Figure I: Carte de la Commune de Za-Kpota.....	41
Figure II: quelques logiques à l'origine du départ des enfants .....	52
Figure II : Nature des couples.....	53
Figure III : La taille des ménages.....	53
Figure IV : Répartition des chefs de ménage selon l'âge.....	54
Figure V : Niveau d'instruction du chef de ménage.....	55
Figure VI : Assemblage des causes de la mobilité.....	56
Figure VII : Accès au crédit.....	57
Figure VIII : Accès à des opportunités de travail au village.....	57
Figure IX: Accord ou désaccord des parents et des enfants.....	63
Figure X: intervention des ONG.....	66
Figure XI : niveau d'implication des ONG.....	68

## **Résumé**

La persistance de la mobilité des enfants a suscité une attention particulière ces dernières années dans la commune de Za-Kpota. L'objectif général du présent travail est d'analyser les mécanismes de lutte contre la mobilité des enfants à travers la perception et les pratiques des acteurs dans la commune de Za-Kpota. Il s'agit de façon spécifique d'analyser les discours des acteurs et leurs logiques construits autour de la mobilité des enfants, et d'examiner par ailleurs, les stratégies et moyens mis en œuvre dans la lutte contre ce phénomène social. A cet effet, l'itinéraire méthodologique adopté est de nature quantitative et qualitative. Sur ce, il est donc fait usage de la grille de lecture, du questionnaire, du guide d'entretien et de la grille d'observation pour la collecte des données. La boule de neige, le choix raisonné et le tirage aléatoire simple ont permis de constituer un échantillon dont la taille s'élève à 170 personnes. De l'analyse des résultats, il ressort qu'une contradiction existe entre les représentations sociales des parents, des enfants et la logique des acteurs impliqués dans la lutte contre la mobilité des enfants dans la commune de Za-Kpota. C'est une absence de synergie entre les moyens et les stratégies mis en œuvre par les différentes catégories d'acteurs impliqués dans la lutte contre la mobilité des enfants dans ladite commune.

**Mots clés** : mobilité, enfants, stratégie, lutte, Za-Kpota.

## **Summary**

The persistence of the mobility of children has attracted particular attention in recent years in the Municipality of Za-Kpota. The general objective of this work is to analyze the mechanisms to combat child mobility through the perception and practices of the actors in the Municipality of Za-Kpota. It is a question of analyzing the discourses of the actors and their logics built around the mobility of children, and to examine, in addition, the strategies and means implemented in the fight against this social phenomenon. To this end, the methodological itinerary adopted is of a quantitative and qualitative nature. The reading grid, the questionnaire, the maintenance guide and the observation grid for data collection are therefore used. The snowball, the reasoned selection and the simple random drawing made it possible to constitute a sample whose size is 170 people. From the analysis of the results, it appears that there is a contradiction between the social representations of parents, children and the logic of the actors involved in the fight against child mobility in the Municipality of Za-Kpota. It is an absence of synergy between the means and the strategies implemented by the different categories of actors involved in the fight against child mobility in the municipality.

Keywords: mobility, children, strategy, struggle, Za-Kpota.

Au sujet de l'implication des ONG dans la lutte contre la mobilité des enfants dans la  
commune de Za-Kpota au Bénin

---

## **Introduction**

Au Bénin et un peu partout dans le monde, les interrogations au quotidien sur la mobilité des enfants sont une préoccupation conséquente. De nombreuses études rendent compte, chacune à sa manière des causes, des manifestations, des conséquences de ce phénomène ainsi que des stratégies développées par les acteurs qui interviennent dans ce domaine. De même, celles-ci rendent compte des différentes approches mises en œuvre par l'Etat et les partenaires techniques et financiers pour venir à bout de ce fléau qui existe non seulement au Bénin mais aussi à l'international. Bon nombre de séminaires et d'ateliers nationaux et internationaux ont été tenus pour tenter d'éradiquer ce mal qui frappe les enfants. Plusieurs milliards de francs CFA ont été engloutis dans la lutte contre ce fléau. Malgré tout, on constate que les pratiques poursuivent sous diverses formes, les acteurs continuent sans cesse d'inventer de nouvelles stratégies pour contourner les dispositifs de lutte mis en place sur toute l'étendue du territoire national.

Une étude réalisée par BCAT(2010) au Bénin stipule que la pauvreté n'est pas la seule cause ni même la principale qui explique ces mouvements massifs d'enfants vers diverses destinations à la quête de travaux rémunérés. Selon Alternatives-Sud (2009), le travail des enfants est un phénomène d'ampleur planétaire. A en croire BIT (2002), tous les pays sans exception sont touchés par la mobilité des enfants. Cependant, son incidence, selon le même rapport, est plus élevée dans les pays en développement, notamment sur le continent africain. Si en chiffres absolus, continue-t-il, les quantités sont moindres en Afrique qu'en Asie du sud, en termes relatifs le travail des enfants est plus répandu sur le continent africain. En plus, les facteurs explicatifs diffèrent selon les pays et les régions (Ibid.). Parmi les stratégies familiales et celles des jeunes et des enfants, la mobilité apparaît comme une tactique pour faire face aux défis de survie tant matérielle que identitaire (Massart, 2009). Lors de la

crise Abeokuta-Za-Kpota de septembre 2003, 75% des enfants rapatriés d'Abeokuta viennent de la commune de Za-Kpota (Féneyrol, 2005). Les différentes interventions tentées ici et là ont bien souvent consisté à identifier, à retirer et à insérer (en famille ou professionnellement) les enfants concernés. Ces formes d'intervention sont classiques et n'ont pas permis d'atténuer le phénomène. Dès lors, un certain nombre de questionnements peuvent légitimement apparaître. Pourquoi la mobilité des enfants continue-t-elle, en dépit des informations disponibles et des interventions multiples des ONG pour l'atténuer ? Une plurivocité de causes explique la persistance de la mobilité des enfants issus de la commune de Za-Kpota. Quels sont les discours sociaux, les motivations ou les contraintes auxquelles sont soumis les acteurs, et qui sous-tendent cette mobilité ?

Et pourtant, des dispositions juridiques ont été prises par l'Etat béninois. Des accords, de charte, des conventions des Nations Unies, du protocole de Palerme ont été signés. Après les nombreuses sensibilisations des organisations nationales ou internationales sur les migrations, les droits des enfants et leur protection restent encore des défis à relever. La mise en place de la Pratique de la Protection des Enfants (PPE), et du Programme de Réhabilitation et de Plaidoyer (PRP) connaît encore de sérieuses difficultés à leur application rigoureuse surtout dans les milieux ruraux. Ainsi dans la foulée, il a eu en 2008 la naissance du projet régional d'études sur les mobilités des enfants et des jeunes en Afrique de l'Ouest dont la phase opérationnelle et le plaidoyer prévus pour 2011 ont pris en compte 8 acteurs régionaux (3 agences UN, 4 ONG, MAEJT) 4 comités nationaux de pilotage regroupant 60 partenaires dans 4 pays pilotes (Etat, agences internationales, ONG, AEJT).

Par ailleurs, nombreux sont les auteurs qui ont abordé le sujet dans leur sens respectif. Selon Imorou (2015), la quête d'un emploi et plus généralement d'un mieux-être est souvent au fondement des mobilités des jeunes ruraux. Pour

Schlemmer (2002), l'école et le droit de l'enfant sont des facteurs de protection des enfants. Ainsi, l'inobservation d'une éducation alternative ou les règles éducatives, l'insertion socioprofessionnelle et le maintien d'un cadre adéquat pour la formation ont suscité une attention particulière.

La présente recherche, quant à elle, aura sa subsistance de faire ressortir les discours sociaux face à la lutte contre la mobilité des enfants puis les stratégies et les moyens développés par les ONG dans la commune de Za-Kpota. Certes la problématique de l'inadéquation des mesures de lutte contre la mobilité des enfants a fait l'objet d'intéressantes recherches. Mais celles-ci dans leur large part se sont plutôt intéressées à l'élimination du travail des enfants. Cette question est tellement complexe que très peu d'auteurs, semble-t-il, s'est hasardé à l'aborder, pour tenter de résoudre l'équation posée par une meilleure protection des enfants mobiles. Il ne peut d'ailleurs, en être autrement car aucun texte, aucune convention, ne recommandent le travail des enfants, donc la mobilité des enfants. Il est par conséquent hors de question que cette situation fasse l'objet d'une quelconque préoccupation, encore moins les risques que courent les enfants en situation de mobilité. D'où la présente réflexion intitulée **«Au sujet de l'implication des ONG dans la lutte contre la mobilité des enfants dans la commune de ZA-KPOTA au Bénin»**.

Pour ce faire, le présent travail de recherche suit un plan bipartite. La première partie met en évidence les considérations théoriques et méthodologiques de la recherche. En revanche, la seconde partie s'illustre dans la présentation et l'analyse des résultats issus de la recherche.

## **PREMIERE PARTIE : CONSIDERATIONS THEORIQUES ET METHODOLOGIQUES DE LA RECHERCHE**

Ici sont présentés le cadre théorique de la recherche et démarche méthodologique suivie dans cette recherche.

## **CHAPITRE I : considérations théoriques de la recherche**

Pour parvenir à cette recherche, ce chapitre est structuré en deux points dont le premier point aborde la problématique du sujet, les objectifs en passant par les hypothèses de recherche, le modèle théorique d'analyse et de la délimitation du sujet. Le deuxième point est consacré à la justification du choix du sujet et du cadre de recherche, à la clarification conceptuelle et à la revue documentaire.

### **1-Problématique de la recherche**

Des décennies sont passées mais la mobilité des enfants continue de prendre de l'ampleur. Le phénomène ne cesse de faire de nombreuses victimes. Malgré les multiples séances de sensibilisation et de répression, ce phénomène continue encore d'être pratiqué dans l'ombre à travers des réseaux bien organisés qui opèrent au grand mépris de toute morale, de toute éthique et en violation des règles en matière des droits des enfants dans la commune de Za-Kpota. Selon le rapport publié par UBEN(2015), 46 enfants béninois dont 35 originaires de Za-Kpota, sont dans un état critique et ont été ramenés à leur bureau. Ils complètent en disant que la plupart d'eux ont été reçus dans les mains de la police, les agents d'immigration et d'autres forces en place. A cet effet, la situation économique des familles plonge d'avantage les enfants dans une précocité de travail de mobilité (Tingbé-Azalou, 2011). Par contre, autrefois l'entraide traditionnelle, dans sa forme initiale est un modèle de promotion sociale de prise en charge de tous les risques sociaux(Ibid.).

Au demeurant, il est significatif de mentionner que le phénomène de la mobilité des enfants reste avant tout favorisé par des facteurs d'ordre économique, sociologique, culturel. A cet effet, nombreux sont les efforts déployés pour mieux cerner les contours de la mobilité des enfants en vue d'analyser la situation et de réduire voire éradiquer systématiquement la

persistance de ce fléau. Ces efforts se traduisent par la prise de mesures dissuasives comme la création d'importantes structures étatiques, l'ouverture à l'appui des ONG internationales travaillant pour la lutte contre le trafic d'enfants par le gouvernement béninois. Cependant, force est de constater que les efforts de ces organismes sont restés, jusqu'ici quelque peu épars car, Za-Kpota continue d'être une commune réceptrice, une commune pourvoyeuse et aussi de transit.

Pour faire allusion aux efforts fournis par la CEDEAO en faveur des pays membres, le 14 juillet 2014, s'est tenu à Dakar (Sénégal), un atelier d'échange entre la Commissaire chargée des Affaires Sociales et Genre de la CEDEAO, une délégation de la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Groupe Régional pour la Protection de l'Enfance en Afrique de l'Ouest (GRPE). La rencontre s'est déroulée avec des échanges et discussions entre les participants grâce à des présentations, des débats et une session de planification multilatérale. Après deux jours de discussions et de réflexions entre les membres du Groupe Régional pour la Protection de l'Enfance et les experts de la CEDEAO, un plan d'action a été élaboré comme feuille de route sur deux ans et demi (mi 2014 - fin 2016) avec différentes activités possibles à réaliser ensemble (Répertoire de documents sur la mobilité des enfants en Afrique de l'Ouest, 2015).

Dans ce sens, le Bénin a signé des accords et a ratifié plusieurs textes. Il s'agit entre autre de la loi de 2006 portant conditions de déplacement des mineurs et répression de traite en République du Bénin et est promulguée. En matière de coopération bilatérale, le Bénin a conclu le 9 juin 2005 un accord avec le Nigeria sur la prévention, la répression et la suppression de la traite des personnes en particulier des femmes et des enfants. Cet accord s'est traduit par la mise en place d'un comité conjoint, d'un plan d'action commun pour la période 2006-2008 et d'un plan d'action spécial « Za-Kpota Abeokuta ». Au niveau de la

coopération bilatérale entre les deux pays, des progrès ont été faits dans cette acceptation et cette question a été intégrée dans le cadre d'un nouveau : «*Memorandum of Understanding* », signé entre les deux pays. Il faut ajouter que le Bénin a entrepris avec le Gabon des contrats depuis juillet 2006 pour la mise en place d'un cadre de concertation afin d'élaborer un accord en vue de renforcer la coopération et l'entraide judiciaire pour la protection des enfants victimes de la traite transnationale. Rappelons également l'Accord de Coopération entre le Bénin et le Nigéria du 9 juin 2005, traduisant la mise en place d'un comité conjoint, d'un plan d'action commun pour la période 2006-2008 et d'un plan d'action spécial « Za-Kpota Abeokuta ». Cet instrument juridique, qui représente une avancée considérable dans la lutte contre le trafic d'enfants, tente d'appréhender de manière concrète le trafic transfrontalier entre les deux pays en énonçant des règles de conduite précises pour chacune des parties contractantes et en dégageant un ensemble d'obligations qui leur sont communes.

Par ailleurs, une mission d'investigation a été effectuée auprès des communautés béninoises vivant au Gabon, afin de mieux appréhender le phénomène. En matière d'accord multilatéral de coopération, un accord a été signé le 27 juillet 2005 avec huit pays de la CEDEAO. Ce processus s'est poursuivi pour aboutir le 7 juillet 2006 à la signature d'un accord multilatéral de coopération régionale entre les vingt-six pays de la CEDEAO et de la CEEAC.

Le gouvernement en collaboration avec l'UNICEF a organisé en juin 2006 à Cotonou un atelier national d'adaptation au contexte béninois des Principes Directeurs pour la protection des enfants victimes de la traite. Le but était de produire un guide pour le gouvernement et les autres acteurs. Cet atelier a débouché sur des recommandations. L'objectif est de finaliser puis de diffuser au niveau départemental des principes directeurs adaptés au Bénin. Pourtant la commune de Za-Kpota n'est pas épargnée jusqu'à ce jour du phénomène unanimement dénoncé : la mobilité des enfants. Des ONG, l'UNICEF, Terre des

hommes et certaines autorités locales engagent d'importants moyens financiers et humains pour lutter contre cette calamité. Dans cette optique, Chaumont (2009), au cours de ses recherches a abouti progressivement que les discours sur la traite des enfants correspondent davantage à la fabrication d'un mythe (jeunes filles innocentes vendues contre leur gré) qu'à la réalité (femmes migrantes à la recherche d'une situation qu'elles estiment préférables). De même, l'auteur s'est penché sur ce qu'il en était de la mobilité des enfants. Aussi, le discours sur la traite des enfants a pris historiquement ses racines dans le discours sur la traite des blanches et avait lieu de supposer que les mêmes distorsions des réalités soient à l'œuvre. Lelievre (2016) souligne qu'il y a toujours un décalage entre l'École rêvée (même si le souhait diffère selon l'interlocuteur) et les systèmes scolaires effectivement en place. Selon l'auteur, le système éducatif oblige les enfants à aller en mobilité. Mane Das Sion (2011), stipule que de nombreuses représentations sociales seraient à l'origine de la mobilité des enfants. Ces situations d'urgence entraînent forcément le dysfonctionnement, voire la destruction des structures nationales de prise en charge y compris des services de protection de l'enfant (Service Social international, 2010).

Dans ce contexte, la réaction immédiate de la communauté internationale s'exprime à travers des actions humanitaires d'urgence exercées par des institutions internationales, organisations non gouvernementales, agences de coopérations interétatiques et associations entre autres. Ainsi, chaque intervenant humanitaire dispose d'une identité et se réclame d'un certain type d'action humanitaire pour se légitimer auprès de la population bénéficiaire (Mane Das Sion, 2011). Il existe néanmoins, un ensemble de normes juridiques et quasi juridiques qui sont charpentées en vue de régler et de coordonner les opérations d'urgence sur le terrain et de protéger les personnes vulnérables. De même, Ryfman (2008) nous rappelle que l'action humanitaire est une assistance fournie par un seul ou une conjonction d'acteurs, s'insérant à

des niveaux variés dans un dispositif international de l'aide, régie par un certain nombre de principes et mise en œuvre au nom de valeurs considérées comme compromises. Le constat sur le terrain est que les enfants se déplacent allègrement sans aucune déclaration auprès des autorités communales. Aussi l'assistance sur le terrain est diligentée de façon identitaire.

Le souci pour une meilleure protection des enfants dans la commune de Za-Kpota n'est pas la mobilité en elle-même, mais la plus grande vulnérabilité des enfants vis-à-vis de la mobilité et les stratégies de lutte contre la mobilité des enfants. La mobilité n'est ni bonne, ni mauvaise en soi. A l'évidence, elle possède une certaine efficacité dans l'apprentissage et l'éducation, l'acquisition de biens et de revenus, la redistribution des ressources et des charges, l'accès à de nouvelles opportunités, la valorisation sociale et identitaire, la construction en soi etc. toutefois, elle expose trop fréquemment les enfants à des épreuves et des souffrances excessives des actes de maltraitance, diverses formes d'exploitation. Les atteintes portées aux droits et le bien-être des enfants durant la mobilité souligne la nécessité d'en réduire les risques, sans perdre de vue les opportunités qu'elle peut offrir et dont l'accès devrait être facilité aux enfants mobiles. Par ailleurs, le « choix » de la mobilité ainsi que son déroulement s'avère dépendant d'un ensemble de contraintes auxquelles les enfants sont très vulnérables, dans leur milieu d'origine comme dans le cadre de la mobilité : la violence dans les interactions quotidiennes, liées à l'exercice des pouvoirs dans la société et à la transformation de leur économie ; l'exploitation des enfants, leur « malléabilité » ancrée dans des sociétés fortement hiérarchisées et des espaces économiques fortement dérégulés ; le défi de l'intégration sociale par l'éducation et la formation professionnelle ; le flou identitaire dans lequel baignent les enfants et les jeunes, lié à la difficulté de se forger les identités valorisées en adéquation avec les dimensions locales, régionales et globales du monde dans lequel ils vivent.

L'ennui de la fragilité des enfants ne se minore pas à la menace que ferait porter la mobilité sur leur existence et leur devenir. Plus largement, le problème renvoie à leur protection insuffisante par rapport aux défis et aux enjeux cruciaux évoqués plus haut. La mobilité peut apporter des réponses à ces contraintes, ou accentuer leur poids et leurs effets destructeurs. La protection des enfants devrait donc être assurée avec la même vigilance et la même détermination partout où les enfants vivent. C'est à dire dans les milieux d'origine où la mobilité ne doit pas imposer comme une obligation ou une nécessité, mais comme une option raisonnable dans le cadre de la mobilité. De même tout enfant mobile puisse vivre décemment et en sécurité, saisir les opportunités qui s'offrent à lui et bénéficier d'une prise en charge adéquate.

Par ailleurs, entre septembre et octobre 2003, deux cent soixante -un (261) enfants victimes d'exploitation et de trafic ont pu être récupérés dans le cadre des opérations de secours menées par la communauté béninoise d'Abeokuta, puis par les services nigériens de la police et de l'immigration (Fénéyrol, 2005). Ainsi, 256 soit 98,8% des 261 enfants rapatriés se sont avérés être originaires du département du Zou (Sud du Bénin). Selon le même auteur, 201 soit 75% d'entre eux proviennent de la commune de Za-Kpota. Ces données statistiques illustrent les dimensions sociales et historiques de la mobilité infantile depuis le milieu du 18<sup>ème</sup> siècle (Ibid.). Ce phénomène est lié à la forte demande et à la présence de main d'œuvre, mais aussi à la réalité d'une situation économique très difficile à laquelle sont confrontées les populations dans la commune de Za-Kpota, particulièrement les femmes et les enfants. A ce titre, chaque année, plusieurs centaines d'enfants quittent les villages et campagnes du Bénin pour aller à destination, soit pour se retrouver dans des centres urbains comme Cotonou, Porto-Novo, Parakou ; soit pour se retrouver dans certains pays de la sous-région dont le Nigéria, le Gabon ou la Côte d'Ivoire où selon les

publications ils sont soumis à de pires formes de travaux, aux activités pénibles et dégradantes voire inhumaines.

La préoccupation sociologique qui se dégage ici est la suivante : les discours des enfants et des parents sont en contradiction avec les stratégies et les moyens mis en œuvre dans la lutte contre la mobilité des enfants. C'est pourquoi, malgré toutes les stratégies mises en œuvre la plupart des actions sont avouées à l'échec. Donc, la question de recherche qui se dégage est la suivante: Quelles sont les perceptions et pratiques des différents acteurs sur l'approche et les stratégies mises en œuvre dans le cadre de la mobilité des enfants dans la commune de Za-Kpota?

## **2-Hypothèses de recherche**

Comme l'affirment Quivy et Campenhoudt (2008), un travail ne peut être considéré comme une véritable recherche s'il ne se structure autour d'une ou plusieurs hypothèses. C'est ainsi que dans une démarche hypothético-déductive, des hypothèses ont été formulées afin de les confronter aux réalités du terrain.

➤ L'hypothèse générale se décline comme suit :

La contradiction des perceptions et pratiques des acteurs impliquant dans la lutte contre la mobilité des enfants explique la persistance du phénomène de la mobilité des enfants dans la commune de Za-Kpota.

➤ Les hypothèses secondaires :

**H<sub>1</sub>** : La perception des parents et des enfants influence la lutte contre la mobilité des enfants;

**H<sub>2</sub>** : L'absence de synergie entre les stratégies et les moyens mis en œuvre par les acteurs explique la persistance de la mobilité des enfants dans la commune de Za-kpota.

### **3-Objectifs de la recherche**

L'objectif général est d'analyser les mécanismes de lutte contre la mobilité des enfants à travers la perception des acteurs dans la commune de Za-Kpota

De manière spécifique, il s'agit de :

- Appréhender les discours et logiques des parents et enfants en contexte de lutte contre la mobilité des enfants ;
- Cerner les stratégies et les moyens mis en œuvre dans la lutte contre la mobilité des enfants dans la commune de Za-Kpota.

### **4-Revue de littérature**

Dans la rédaction de ce mémoire de DEA, la revue documentaire fait le point des différents auteurs qui ont abordé la question d'une manière ou d'une autre. On estime en 2000 que plus de 210 millions d'enfants de 5 à 14 ans et de 140 millions d'adolescents de 15 à 17 ans exerceraient une activité économique sont concernés dans le monde ; plus de 8 millions se trouvent dans une des « pires formes de travail des enfants » : enfants soldats, prostitution, pornographie, travail forcé, trafics et activités illicites.

D'après les publications de BIT(2013), le chiffre avancé est de 168 millions d'enfants travaillant dans le monde dont environ 85 millions feraient un travail dangereux. Des chiffres donc à la baisse qui témoignent d'un changement des législations plus en faveur des enfants, mais le mouvement doit indéniablement se poursuivre avec un engagement plus fort de la part des entreprises et des États. Le travail des enfants est le sujet de nombreuses idées reçues dans le monde occidental, car il est surtout connu par les scandales médiatisés : un enfant au travail est vu typiquement comme un « enfant-esclave »(Ibid.), dans un pays du tiers monde, employé dans un atelier textile asiatique pour une grande marque de vêtements ou enfant des rues en Amérique du Sud. En réalité, il y a des enfants au travail dans quasiment tous les pays du

monde, y compris des pays développés comme l'Italie ou les États-Unis ; les usines et les ateliers textiles masquent le fait que plus des trois quarts de ce travail se trouvent dans l'agriculture ou les activités domestiques, dans la sphère familiale ; et si les enfants-esclaves existent, ils ne forment qu'une minorité. Il existait aussi bien avant l'industrialisation ou la mondialisation, même si ces deux phénomènes ont rendu le travail des enfants plus visible. Si l'élimination des « pires formes de travail » n'est pas discutée, l'abolition est en revanche un sujet de débat pour les autres enfants ; la lutte contre la pauvreté et les mauvaises conditions de travail restent un objectif commun aux « abolitionnistes » comme aux organisations plus pragmatiques. Depuis 1992, le programme IPEC tente de fédérer les actions entreprises.

Comme le signale Fénérol (2005), il est nécessaire de chercher à connaître le phénomène autrement au lieu de le ramener en ces trois mots : déplacement, accompagnement, exploitation. Nous avons remarqué après la crise d'Abeokuta de 2003 à 2005 plus de 75% des enfants rapatriés sont repartis à Abeokuta. Aujourd'hui, des centaines d'enfants continuent de travailler dans les carrières d'Abeokuta au Nigéria, sans compter les enfants qui sont dans les plantations en Côte d'Ivoire. Ceci a suscité les publications de la part de Wibrin (2010) et Chaumont (2010). Selon eux, le Bénin est reconnu pour le trafic international d'enfant. Dans leur analyse, ils sont parvenus à la conclusion que les enfants qui, faute d'alternatives réalistes, décident (ou acceptent) de travailler, conscients des difficultés qui les attendent mais résolues en partie.

Dans son article 3, le Protocole de Palerme fixe la définition suivante de la traite des personnes (trafficking). L'expression « traite des personnes » désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, enlèvement fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiement ou d'avantages pour

obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. Selon Imorou (2011), dans la sous-région ouest-africaines des pays comme le Ghana, le Nigéria et la Cote d'Ivoire ont joué ou continuent de jouer des rôles de premier plan de par leur position dans les trajectoires de jeunes mobiles à la recherche de mieux-être. D'autres pays comme le Sénégal et le Bénin ont joué à un moment donné d'importants rôles dans la gestion de la mobilité sous contrainte dont ont été victimes les ressortissants des pays limitrophes. A l'échelle d'un pays comme le Bénin, il y a un grand nombre de processus en cours favorables ou contre les déplacements de mineurs. Il affirme que diverses formes de déplacement impliquant des enfants ont des influences diverses sur leur trajectoire de vie. Pour le cas du Bénin il y a des déplacements d'enfants et de jeunes vers le Nigéria et le Gabon mais il y a aussi d'importants flux dont les trajectoires se déroulent à l'intérieur du pays. Dans l'un ou l'autre cas il y a des dispositifs de lutte qui sont mis en place pour gérer et prévenir les risques de traite et autres formes de maltraitance faite aux mineurs. Les observations montrent qu'en dépit du dispositif mis en place pour « lutter contre » la traite des mineurs ces derniers continuent de partir en nombre important pour travailler dans d'autres milieux que leurs milieux d'origine.

Dans sa publication, il stipule que la proximité entre le lieu d'accueil des enfants et leur milieu d'origine auraient pu permettre aux éducateurs d'organiser les visites dans les centres et de mettre les familles face à leur responsabilité en présentant rapidement les enfants dans l'état calamiteux où ils étaient au retour des carrières, non pas dans l'état enviable où ils se sont retrouvés après plusieurs semaines d'un intense travail de soin, de renforcement de leur capacité de résilience et de rétablissement psychique et physique, (Feneyrol, 2005).

Nous avons remarqué que ceux qui se déplacent de leur milieu d'origine, pour la plupart sont à la recherche du mieux-être. Il faudra ainsi s'interroger sérieusement sur le fait qu'après tant d'années de sensibilisation les attitudes les

plus rencontrées par les chefs de famille de Za-Kpota continuent de varier entre la reproduction sans certitude, du discours venu du dehors ou d'en haut et le rejet pure et simple de son contenu et de ce qu'il représente. Ceci nous amène à orienter notre recherche sur les logiques des parents et leurs enfants qui ont opté pour le phénomène. Par ailleurs, la sensibilisation n'induit chez ces populations que peu de changement de comportement ou peu des changements superficiels, car elle ne modifie pas fondamentalement leur représentation des réalités ni leurs dispositions mentales en matière de gestion des affaires familiales, d'éducation et de protection des enfants et de création/gestion des ressources individuelles et collectives.

En plus, après l'ère de la sensibilisation émotionnelle, dénonciatrice et informative, semble devoir s'ouvrir celle d'une sensibilisation agissante fondée sur des actions éducatives et des apprentissages par l'action, l'expérience et la démonstration. Celle-ci devrait pouvoir rapprocher progressivement les populations cibles des normes et valeurs que prône la communauté internationale en les associant activement de manière participative à l'élaboration et la mise en œuvre d'action de développement.

La définition retenue pour identifier, dénoncer et agir contre l'exploitation d'un enfant par le travail qualifié « exploitation » toute action d'abuser du travail d'un enfant pour en tirer profit (économique, matériel, ou autre) en incitant, contraignant ou astreignant l'enfant à un travail comportant des surcharges relatives à ses capacités personnelles et étant susceptibles de compromettre son éducation, de nuire sa santé, à sa sécurité, à son intégrité ou à son développement physique, mental, sexuel, spirituel, moral ou social(Ibid.).

Longtemps assimilés à la traite des enfants, les mouvements d'enfants hors de leur lieu de vie habituel et à des fins de travail ou d'éducation donnent lieu, en réalité, à des pratiques très diversifiées, généralisées dans toute la sous-

région. La traite existe et constitue un phénomène criminel, fondamentalement néfaste et inadmissible, qu'il est nécessaire de combattre. Mais elle ne recouvre qu'une partie limitée des mouvements d'enfants et doit être resituée dans un contexte plus large, celui de la mobilité. Parler de mobilité permet d'embrasser la multitude des pratiques et des situations vécues par les enfants qui bougent (traite, migration, placement, aventurisme, etc.), tout en gardant une attitude vigilante par rapport à la traite et aux pires formes de travail. Les motivations et logiques personnelles, familiales et communautaires qui sous-tendent le phénomène peuvent être mieux comprises, les situations spécifiques des enfants mieux analysées. Au lieu de réduire le problème à sa dimension criminelle et à ses causes économiques, l'analyse des contextes, facteurs, mécanismes et effets de la mobilité des enfants permet de porter un nouveau regard sur le phénomène et de prendre en compte les cas de mobilité volontaire. D'autres facettes de la réalité se révèlent, la mobilité apparaît aussi pour les enfants comme une stratégie efficace de survie, d'ascension sociale et de construction identitaire (Maalla M'jid, 2010).

La prise en compte de l'âge et du genre de l'enfant, de sa volonté, de ses capacités personnelles et de ses besoins est fondamentale dans l'appréciation de cette balance et de l'intérêt supérieur de l'enfant. Il est également crucial de pouvoir évaluer les capacités de protection de l'enfant s'il s'engage dans la mobilité, en tenant compte à la fois de ses capacités d'autoprotection, de l'offre de protection institutionnelle et des pratiques endogènes de protection mises en œuvre par des acteurs dits « communautaires », par distinction avec les acteurs institutionnels et spécialisés. Le projet « Mobilités » a mis l'accent sur l'existence de cette protection endogène, basée sur la tradition et l'expérience, ainsi que sur la part très active prise par les enfants mobiles eux-mêmes dans cette protection essentiellement solidaire et informelle.

Il est à noter les limites et souligner les enjeux en termes d'articulation avec la protection institutionnelle. Celle-ci connaît d'ailleurs ses propres limites et aurait besoin d'améliorer et de renforcer sa collaboration avec les acteurs clés de l'environnement des enfants, dans les milieux d'origine, de transit et de destination des enfants mobiles. L'usage du concept de mobilité et une meilleure connaissance des réalités permettent d'envisager la protection des enfants sans combattre systématiquement la mobilité, ni incriminer tous les acteurs impliqués. Certes, les systèmes de protection de l'enfance sont construits sur des modèles idéologiques et normatifs pouvant laisser croire que la mobilité n'est pas compatible avec la protection des droits et du bien-être de l'enfant.

Le travail collaboratif inter-agences a cependant favorisé l'évolution sur cette question et identifié des pistes de solutions innovantes et pragmatiques. A cet effet l'accompagnement protecteur des enfants a émergé dans la théorie et la pratique, tourné à la fois vers la prévention des mobilités précoces, criminelles ou dangereuses, et vers l'aide aux enfants mobiles ou de retour de mobilité. Plusieurs organisations mettent en œuvre des dispositifs d'accompagnement protecteur couvrant les espaces et itinéraires de la mobilité, les reliant pour permettre une continuité de l'environnement protecteur des enfants mobiles. Ces dispositifs tiennent compte des contextes spécifiques d'intervention et renforcent la participation des familles et des communautés dans la protection des enfants et de leurs droits (Ibid.).

De nombreux documents produits dans les institutions s'investissant dans la lutte contre la traite des mineurs au Bénin présentent largement le contexte général de leur lutte. Ainsi le cadre juridique relatif à la traite des enfants existe depuis l'adoption en 2006 de la Loi n°2006 – 04 du 05 avril 2006 portant conditions de déplacement des mineurs et répression de la traite d'enfant en République du Bénin. Ce texte est faiblement vulgarisé au Bénin et bon nombre

de citoyens ignorent son contenu. D'après Imorou (2011) Cette loi est donc inconnue de la grande masse de la population pour laquelle elle n'est d'ailleurs pas accessible.

D'après le rapport de l'enfant en péril de 2005, les 121 millions d'enfants en âge d'aller à l'école dans le monde n'y sont pas. Ils sont privés de leur droit d'éducation à cause de la pauvreté. Les parents n'ayant plus les moyens nécessaires pour assurer les besoins de la famille préfèrent vite envoyer les enfants dans les ateliers pour qu'ils puissent devenir très tôt productifs pour la famille. Les résultats d'une enquête révèlent que 67% et 20% des enfants travailleurs ou placés sont respectivement de père cultivateur et petit commerçant contre 1% transporteurs (Tingbé Azalou et Ayeba, 1997). A partir de cet instant ces chiffres viennent appuyer l'historique de la mobilité des enfants dans la commune de Za-Kpota.

Au Bénin selon les coutumes, l'enfant, fruit de l'union entre l'homme et la femme est considéré comme un bien précieux, une richesse, un cadeau du créateur. Le plus souvent, un couple sans enfant a toujours suscité l'attention des autres membres de la famille. A cet effet, Tingbé Azalou(2011) rappelle ici les propos de Schliemann J-P, qui parlant des Agni de la Côte D'Ivoire stipule : comme autre fois, la fierté d'une femme, ce n'est pas tellement de pouvoir décliner une généalogie émaillée d'ancêtres illustres, mais de pouvoir annoncer le nombre élevé d'enfants qu'elle a mis au monde. Cette perception illustre bien celle des parents dans la commune de Za-Kpota.

## **5-Délimitation thématique**

Dans le monde entier et plus précisément au Bénin, l'exploitation des enfants est soumise à diverses interprétations les unes aussi variées que les autres et l'objet de diverses représentations. En fonction de ces représentations et interprétations la recherche du bien-être et la protection est un choix. Ce

recours du monde rural reste aussi pluriel que le sont les interprétations. Ainsi une multitude de chemins s'offrent aux parents pour l'autonomisation de la famille. Ce qui pose un problème de logique. Mais, puisque qu'il y a plusieurs logiques qui peuvent être à l'œuvre, nous avons choisi dans le cadre de ce mémoire de DEA d'investiguer sur les logiques sociales qui sont derrière la mobilité des enfants.

Pour Fénérol(2005), les problèmes de fond posés par les réalités du trafic n'ont pu être résolus. Les communautés attendent des améliorations dans leur vie quotidienne pour la mise en œuvre d'opérations telles que l'appui à des micro projets, au montage d'activités génératrices de revenus à la formation de coopératives ou d'organisations des jeunes ou renforcement de groupements de femmes, à la mise en place de projets productifs assurant l'autonomisation des parents et des enfants au travail. Doter tous les villages d'écoles avec des enseignants qualifiés, l'accès à l'eau potable, à l'équipement de divers services d'aide communautaires notamment la santé. Or, les projets de réinsertion ne proposent en général et ce fut le cas avec les enfants rapatriés des carrières, qu'un appui et un suivi scolaire ou vocationnel.

Comme l'indique dans sa publication les petites mains des carrières de pierre, l'utilisation dans le Zou d'un ou plusieurs centres d'accueil et de protection capable d'accueillir plusieurs dizaines d'enfants rapatriés aurait, en revanche, facilité non seulement la répartition des réintégrations en famille mais aussi dans certains cas, le travail de réhabilitation entrepris avec les enfants et auxquels les parents, la fratrie ou certaines personnes de la communauté auraient pu positivement s'associer(Ibid.).

## 6-Clarification conceptuelle

Pour ce sujet, nous aurons plus à utiliser des concepts qu'il convient de clarifier. Ces concepts sont : protection, convention, la traite ou trafic d'enfants, mobilité des enfants, logique, Stratégie, socialisation et éducation.

Depuis l'année 2000, le terme juridiquement consacré sur le plan international est celui de « Traite » des enfants, non celui de « trafic ». Le débat opposant l'usage (en français) du mot « traite » à celui du « trafic » pour définir et désigner le problème lié au déplacement d'enfants à des fins d'exploitation a donc été tranché, sur le plan du droit international par l'élaboration (en anglais) de deux protocoles additionnels à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (Convention de Palerme). Ainsi, la mobilité des enfants est d'actualité.

**Le trafic** ou la traite des enfants se caractérise par le recrutement, le transport, le transfert et l'hébergement de toute personne par différents procédés. Il peut notamment s'agir de recourir à la force ou à toutes autres formes de contrainte, par l'enlèvement, la tromperie, la fraude, ainsi que l'abus d'autorité. L'offre, l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement de la victime ou de la personne ayant autorité sur celle-ci sont également des actes illicites contribuant au trafic d'enfants.

Il n'existe pas de définition universelle du trafic d'enfants. Pourtant, de nombreux instruments juridiques en font mention. Un d'entre eux, la Convention Internationale des Droits de l'Enfant de 1989, s'y réfère à l'article 11 alinéa 1 qui stipule que les « déplacements et les non-retours illicites d'enfants » sont interdits. Les trafiquants s'organisent en agissant par le biais de grands réseaux internationaux qui se livrent à de multiples activités comme le trafic de drogue ou de la prostitution.

**Traite** :action de traire. C'est le trafic, le commerce de personnes. Dans ce sens,

la Fondation Terre des Hommes (TdH), compte tenu des nombreux débats qui continuent d'animer en son sein des groupes d'intellectuels africains et des praticiens qui ne connaissent pas l'entière pertinence des équivalences traite/trafficking et trafic/smuggling établi par les experts internationaux a dû maintenir cette définition de ces deux termes. Il y a traite lorsque l'une des étapes du déplacement de l'enfant (recrutement, transport, transfert, accueil, hébergement) s'accompagne d'une intention délibérée d'exploiter l'enfant au sens d'en tirer un profit abusif et de le soumettre à une pire forme de travail (servitude pour dettes, esclavage, travaux forcés ou toxiques et dangereux, activités criminelles, exploitations sexuelles). Traite interne ou externe.

**Travail des enfants :** c'est la participation de personnes mineures à des activités à finalité économique et s'apparentant plus ou moins fortement à l'exercice d'une profession par un adulte. Au niveau international, l'Organisation internationale du travail (OIT) le définit en comparant l'âge à la pénibilité de la tâche, du moins pour les enfants de plus de douze ans (voir plus bas pour les détails). En réalité, parmi les enfants travailleurs, on distingue le travail « acceptable » (léger, s'intégrant dans l'éducation de l'enfant et dans la vie familiale, permettant la scolarisation) et le travail « inacceptable » (trop longtemps, trop jeune, trop dangereux, etc.). C'est ce dernier que recouvre généralement la notion de « travail des enfants ».

**L'exploitation d'un enfant :** La notion d'exploitation n'est pas définie en tant qu'action ou qu'un processus par le Protocole de Palerme. Cependant, ce protocole mentionne les formes d'exploitation sur lesquelles peut déboucher la traite des enfants ; l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes. Notons que la plupart des formes d'exploitation mentionnées dans le protocole de Palerme sur la traite ont été définies dans d'autres conventions

internationales. Le terme « exploitation » est employé pour faire référence à des situations qui sont prohibées en tant qu'abus des droits humains, mais pas dans le sens marxiste classique selon lequel un employeur tire un profit du travail d'un employé. La prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou la pratique analogue à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes font partie intégrante de l'exploitation.

Concernant la définition de la traite des enfants, le protocole précise : « le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'un enfant aux fins d'exploitation sont considérés comme une « traite de personnes » même s'ils ne font appel à aucun des moyens énoncés à l'alinéa a) du présent article ; » Enfin rappelons que le Protocole de Palerme « complète » les conventions des Nations Unies sur la criminalité transnationale organisée. Ce point entraîne l'intégralité d'un troisième élément essentiel dans la définition de la traite des enfants. Pour être justement qualifié de « traite », juridiquement parlant, le déplacement d'enfants à des fins d'exploitation doit être réalisé par un « groupe criminel organisé ».

**Logique :** nous entendons par logique tout système de pensée induisant des comportements ou attitudes propres à un groupe donné et relatif à une mentalité qu'elle-même renvoie à des normes et valeurs sociales acquises par ce groupe. Selon le lexique des sciences sociales, c'est le domaine de philosophie qui définit les règles du raisonnement valide (Aristote). En sociologie, la logique désigne le comportement d'un individu, d'une personne ou d'une société donnée. La culture influence toujours la logique d'un peuple. Tison (2007) la définit : « comme l'ensemble des significations et des représentations qu'un groupe d'individus élabore, conserve et s'efforce de transmettre ». Ainsi, l'identité culturelle est la façon dont « chaque individu intègre de façon synthétique la pluralité des références identificatoires qui sont liées à son

histoire. L'identité culturelle renvoie à des groupes culturels de référence dont les limites ne coïncident pas (Cuhe, 1996).

L'individu tout au long de sa vie, est influencé par les diverses cultures qu'il va rencontrer et ainsi construire son identité culturelle. Mais lorsqu'on parle de culture et d'identité culturelle, il faut avant tout revenir à la notion d'identité individuelle. Dans les travaux du sociologue Tap (2004) il définit l'identité individuelle comme, un ensemble de représentations et de sentiments qu'une personne développe à son sujet. L'identité permet à l'individu de se singulariser, de s'unifier. Dans leur article, ces auteurs s'appuient sur le fait que des aspects de la culture peuvent se manifester dans cette identité et qu'il apparaît donc que l'identité individuelle a son fondement dans la culture .

**Convention** : c'est un accord entre deux ou plusieurs parties qui établissent des normes destinées à être appliquées ou intégrées dans les politiques nationales. Les Etats qui les ratifient sont liés par elle, lorsqu'il s'agit d'un accord international.

Dans le champ de l'action sociale, l'accompagnement se définit comme une pratique consistant à aider pour une durée limitée une personne qui le demande et qui se trouve en situation difficile.

Protection : Action de protéger, de préserver de mal. L'action, le fait de protéger, de défendre quelqu'un contre un agresseur, un danger ; le fait de se protéger ou d'être protégé,

**La mobilité des enfants** : désigne les déplacements d'enfants entre différents espaces géographiques et sociaux, ainsi que les expériences vécues par ces enfants au cours de leurs mouvements et séjours en divers lieux de leur parcours. Un enfant mobile est un enfant qui, ayant quitté son lieu de vie habituel, vit des transformations de son identité et de ses conditions d'existence. Cette définition ne se limite pas à la notion géographique de déplacement. Elle embrasse toute la période durant laquelle l'enfant vit hors de son milieu d'origine mais continue

de l'identifier comme son milieu d'appartenance. Elle s'applique quels que soient l'âge de l'enfant, son sexe, les raisons de son déplacement, son itinéraire, la manière dont il se déplace, ses conditions d'existence, les effets qu'entraîne sa « mobilité», (Maalla M'jid, 2010).

Les principales formes de mobilité des enfants sont :

**Migration** : déplacement /séjour hors du lieu habituel de vie pour accéder à des opportunités de travail, éducation ou formation) Mobilités longues ou saisonnières, Mobilités ponctuelles ou cycliques, Mobilités indépendantes ou structurées socialement, Mobilités internes aux Etats-nations ou transnationales, Mobilité en groupe ou sans accompagnement, Mobilités volontaires, consenties ou forcées.

**Placement** : l'enfant est remis par ses parents ou tuteurs à d'autres tuteurs sous l'autorité desquelles il se retrouve placé, ou confié dans une famille d'accueil, Placement comme « petite bonne ».Placement auprès d'un(e) aîné(e) à aider. Placement auprès d'un patron pour un apprentissage traditionnel Placement auprès d'un employeur dans le cadre d'une économie familiale ou communautaire de type solidaire, Placement auprès d'un maître coranique itinérant, Placement dans une institution religieuse ou éducationnelle.

**Aventure** : errance, nouveau nomadisme, enfants en situation de rue, mobilités individuelles ou collectives. Les mobilités indépendantes ou structurées socialement, Mobilités longues ou limitées dans le temps Mobilités ponctuelles ou cycliques.

### **Socialisation et Education**

Selon Grawitz(2004), la socialisation est le processus par lequel les individus sont intégrés dans une société donnée, intériorisent les valeurs, normes, codes symboliques et font l'apprentissage de la culture en général grâce à la famille et l'école, mais aussi par le langage,l'environnement, etc. Elle représente un apprentissage et un ajustement. Selon SORGHO B R. (2008), elle est le

processus par lequel la société par l'intermédiaire de groupes et d'institutions (familles, école, etc.) inculque des normes, des valeurs et des croyances à un individu en combinant des mécanismes d'apprentissage (d'habitudes, de savoir-faire) et d'identification (à un héros, aux parents). Pour l'auteur, la socialisation se traduit par le fait que l'individu a intériorisé et fait siennes ces normes, valeurs et croyances. Au sens fort, d'après le même auteur socialiser c'est transformer un individu d'un être asocial en un être social en lui inculquant des modes de penser, de sentir, d'agir. Pour ces auteurs, une des conséquences de la socialisation est de rendre stables des dispositions du comportement ainsi acquises. Cette intériorisation des normes et valeurs a également pour fonction de rendre siennes les règles sociales, qui sont par définition extérieures à l'individu, et d'augmenter la solidarité entre les membres du groupe. Cette définition de la socialisation suppose la primauté de la société sur l'individu, l'exercice d'une contrainte par une autorité considérée comme légitime et un objectif défini au niveau social.

A cette vision plus ou moins déterministe, on peut opposer tout de même une conception plus souple qui prend en considération la relative autonomie de l'individu, la capacité de celui-ci à adapter les dispositions acquises aux situations vécues, et même à modifier au besoin les normes et valeurs intériorisées en fonction de certains problèmes qu'il est appelé à résoudre. C'est à Durkheim(1986) que l'on peut faire remonter l'usage du concept de socialisation. Socialiser c'est convertir. Idéalement, c'est transformé un individu d'un être asocial en un être social en lui inculquant des catégories de pensée et un système d'idées, de croyances, de traditions, de valeurs morales, professionnelles ou de classe, dont certaines sont irréversibles et d'autres au contraire changent en fonction de nouveaux apprentissages et des situations vécues. Cette définition suppose un avant et un après dans l'histoire des

individus, la primauté du social sur l'individu a des communautés idéologiques ou cognitives. Elle n'exclut cependant ni la résistance ni même l'échec du contrôle social des individus par l'institution scolaire.

Quant au concept d'éducation, étymologiquement vient du latin *ex ducere* qui signifie, « tirer hors », élever. D'après Grawitz (2004), c'est l'action exercée généralement sur autrui pour augmenter les possibilités du corps, de l'intelligence, du caractère. Dans l'art.2 de la déclaration des droits de l'homme de 1948, elle désigne l'ensemble des moyens qu'une société assure à ses membres pour les scolariser, c'est-à-dire partager, surtout aux jeunes, les valeurs qu'elle privilégie, sa culture, en même temps que transmettre les connaissances nécessaires à l'épanouissement de leur personnalité. Dans un sens général alors, l'éducation peut être perçue comme la mise en œuvre par les adultes, éducateurs professionnels, des moyens aptes à favoriser le développement des facultés proprement humaines de l'enfant : affectivité, volonté, intelligence...

## **7-Modèle théorique d'analyse**

Le fonctionnalisme, un courant de pensée selon lequel la société est un système dont l'équilibre dépend de l'intégration de ces diverses composantes, privilégie l'étude des mécanismes d'adaptation et d'intégration. Ce courant de pensée né en Grande-Bretagne entre 1930 et 1950 privilégie une étude empirique des faits sociaux sur le terrain et les appréhende comme totalité ordonnée passible de tout traitement scientifique. En sociologie, le fonctionnalisme est la théorie qui conçoit la société comme un ensemble d'éléments fonctionnant en vue de se maintenir entre eux. En Anthropologie, le fonctionnalisme est une théorie selon laquelle toutes les institutions sociales (rites, mœurs, familles, règles de parenté etc.) sont des dispositifs ayant un rôle à jouer au sein de l'ensemble social et cohérent qui est la société. Ainsi la mobilité des enfants nécessite une analyse

pour comprendre pourquoi le phénomène persiste dans le milieu malgré la vulnérabilité des enfants.

De même, pour cette recherche deux autres théories ont servi de base d'analyse: le déterminisme de Durkheim(1986) et l'interactionnisme symbolique de Blumer (2000). Le déterminisme d'Emile Durkheim va permettre de comprendre l'aspect contraignant de la culture et de la famille sur les enfants et par conséquent sur leurs comportements en matière de mobilité. Ainsi, selon Blumer(2000) dans son interactionnisme symbolique, les individus face à un phénomène réagissent en fonction de leurs représentations ou de leurs perceptions. Il suggère dans la compréhension d'un phénomène en relation avec les hommes de partir de la représentation et des perceptions des acteurs impliqués. Nous inscrivons alors cette recherche dans une telle vision en questionnant les représentations et perceptions autour de la mobilité des enfants.

## **8-Justification du choix du sujet et du cadre de recherche**

Il est indispensable ici, de montrer le choix utile de cette recherche.

### **a. Justification du choix du sujet**

Ce sujet a retenu notre attention pour plusieurs raisons. La première est subjective pour avoir été moi-même utilisé dans les carrières d'Abeokuta au Nigéria pendant les vacances en 2006 et pour avoir eu à collaborer avec les jeunes générations de mon village qui ont travaillé dans les carrières.

La seconde est objective parce que la plupart des enfants rapatriés au Bénin et réintégrés dans leur famille respective lors de la crise sociale d'Abeokuta au Nigéria par les autorités agréées sont repartis pour des logiques sociales que nous souhaiterons savoir.

### **b. Justification du cadre de recherche**

Cette recherche est menée dans les villages de la commune de Za-Kpota pour trois raisons fondamentales :

✓ Premièrement, Za-Kpota est ma commune d'origine et m'offre un accès facile du point de vue linguistique et une réduction des coûts de transport vu mes moyens très limités ;

✓ Deuxièmement, la commune de Za-Kpota est reconnue comme une commune où la traite ou la mobilité des enfants est le plus observé selon les publications de certaines organisations nationales et internationales. De plus, un rapport annuel sur les petits enfants en situation critique en date du 16 décembre 2015 stipule que parmi les quarante-six enfants, trente-cinq sont de Za-Kpota. Il s'agit d'un rapport de l'UBEN présenté par TdH lors d'un atelier fin 2015;

Troisièmement, malgré les interventions des ONG, de l'Etat central, la mobilité des enfants n'est pas atténué et la plupart des enfants rapatriés par les voies légales ou non légales lors de la crise Abeokuta Septembre 2003 jusqu'à nos jours sont repartis.

## **CHAPITRE II: Démarche méthodologique de la recherche et présentation de la commune de Za-Kpota**

### **1-Démarche méthodologique**

Comme l'a dit la citation Rivarol, « les méthodes sont les économies de la mémoire et les habitudes de l'esprit ». Pour cela, la méthode évite et exclut le hasard, adapte l'effort aux exigences de l'objectif et devient ainsi un facteur de sécurité et d'économie. C'est ainsi que dans cette partie de la recherche, il est question d'une démarche de type socio anthropologique. Après avoir défini la nature de recherche, l'essentiel de cette démarche méthodologique consiste à décrire les techniques et outils de collecte de données, l'enquête de terrain et les techniques d'échantillonnage.

#### **1-1-Nature de la recherche**

La présente recherche est de type qualitatif et quantitatif. Ceci est en relation, d'une part avec la nature des données collectées ; et d'autre part, les exigences liées au traitement de ces données. La phase empirique est particulièrement descriptive et les faits rapportés sont dépourvus de toute analyse de la part des répondants. Une seconde phase de collecte a consisté à solliciter le regard analytique des informateurs au sujet des premières synthèses issues de la première phase de collecte. Les répondants ont pris une part active dans le décryptage des faits et dans l'élaboration des premiers corpus analytiques. A l'image des nouvelles perspectives en recherche socio anthropologique, l'orientation de la recherche est centrée et produite à partir des cibles. Les entretiens visent à rendre disponibles des données pour décrire et comprendre les discours, les pratiques et les perceptions liés à la mobilité des enfants. Aussi des échanges fréquents sont faits avec les acteurs intervenants dans le domaine afin d'améliorer la qualité des données. L'aspect quantitatif renvoie aux données statistiques et chiffrées. Ainsi deux questionnaires et un

guide d'entretien sont adressés aux différents acteurs préalablement identifiés. Nous avons également procédé à des observations sur le terrain et à des analyses documentaires.

## **1-2-Sources de la recherche**

### **1-2-1-Sources orales**

Elles sont constituées des différents acteurs auprès de qui des données ont été obtenues lors de l'enquête exploratoire et de l'enquête proprement dite. Il faut distinguer les différentes catégories d'acteurs impliqués d'une manière ou d'une autre dans la lutte contre la mobilité des enfants dans la commune de Za-Kpota. Il s'agit de :

- autorités politico-administratives de la commune de Za-Kpota;
- collectif des artisans;
- club des mamans;
- enfants et parents ;
- forces de l'ordre et de la sécurité publique;
- responsables administratifs du CPS de Za-Kpota;
- acteurs d'ONG

A ces catégories d'acteurs, il faut ajouter les experts en droit de l'enfant, en assistance sociale, en socio-anthropologie de la famille et en socio-anthropologie de l'éducation.

### **1-2-2-Sources écrites**

La recherche documentaire oriente vers une fouille systématique de tout ce qui est relatif au domaine des activités de recherche scientifique. Selon Grawitz (1996), le document offre d'avantage un matériel objectif en ce sens qu'il soulève des interprétations différentes, il est de même pour tous et ne change pas. Le document permet une étude dans le temps. La technique documentaire

est la littérature scientifique relative à l'objet d'étude et dont le but est l'élaboration de la littérature en vue d'élaborer une problématique théorique.

**Tableau I** : Liste des centres de documentation parcourus

N° d'ordre	Centre de Documentation	Nature des documents	Informations obtenues
1	Bibliothèque nationale	Ouvrages	Travaux théoriques et empiriques sur le travail des enfants
2	Centre de documentations de Terre des Hommes	Rapports et articles	Mécanismes de protection envisagés aux enfants concernés par la mobilité
3	Centre de documentations de l'INSAE	Rapports	Statistiques sociodémographiques nationales et communales
4	Centre de documentations de MFASSHPTA	Rapports et ouvrages	Lois sur les conditions de travail des mineurs et leur déplacement
5	Bibliothèque de la FLASH	Ouvrages et mémoires	Quelques indicateurs sur les enfants travaillant dans les mines et carrières
6	Direction des archives nationales	Ouvrages et revues	Informations d'ordre général
7	Bibliothèque de l'ENAM	Mémoires et revues	La traite des enfants

**Source** : Nonkoudjè, 2016

### **1-3-Techniques et outils de collecte des données**

Les techniques utilisées ainsi que les outils se présentent comme suit.

#### **1-3-1- Questionnaire**

Le questionnaire est l'outil de collecte privilégié pour recueillir des données quantifiables. Il urge de rappeler avec De Singly (2007) que l'enquête sociologique par questionnaire ne cherche pas à produire le chiffre qui ne parle de lui-même. Elle cherche plutôt à rendre compte d'une activité ou d'une opinion en dévoilant les facteurs qui influent sur celle-ci. Cet outil a été élaboré afin de transformer les questions qu'on se pose en question que l'on pose (Quivy et Campenhoudt, 2008). Les différents questionnaires ont été administrés de façon indirecte en langue Fon. Ainsi les questions sont libellées de façon simple, dans un français simple permettant aussi au répondant une bonne compréhension de celle-ci. Le questionnaire est destiné exclusivement aux enfants et aux parents identifiés dans les arrondissements de la commune de Za-Kpota de la présente recherche.

#### **1-3-2- Entretien semi-structuré**

Cette technique est appropriée en raison du volet qualitatif de la recherche. L'entretien semi-structuré, à base du guide d'entretien comme outil correspondant, a permis de recueillir des informations qualitatives relatives aux perceptions populaires sur la problématique centrale de recherche et pour la vérification des hypothèses. Par ailleurs, au-delà des entretiens individuels, ceux de groupe ont été réalisés sur la base des guides d'entretiens composés de différentes thématiques sur les parents et les enfants. Remarquons que les guides d'entretien ont été d'une grande utilité. Car ils ont permis de comprendre certains aspects qualitativement capitaux de ce travail de recherche. D'une durée considérable, les entretiens ont aussi complété et validé les données recueillies au

niveau des différents acteurs interrogés. Les personnes interviewées sont les autorités administratives et communales, à savoir le Chef d'Arrondissement, les agents administratifs de la mairie ; les forces de l'ordre et de la sécurité publique de la brigade territoriale de Za-Kpota ; les responsables administratifs du Centre de Promotion Sociale de la commune de Za-Kpota et les acteurs d'ONG impliqués dans la lutte contre la mobilité des enfants dans ladite commune.

### **1-3-3- Observation directe**

De même, l'observation directe a été pratiquée sur le terrain pour prendre connaissance et de vivre de façon visuelle la situation en question. A base d'une grille d'observation, des éléments d'observation dans leur ensemble ont servi de lit aux différentes préoccupations orientant vers des questions : Qui ? Quoi ? et Comment ?

L'ensemble de ces techniques et outils sont récapitulés dans le tableau ci-après.

**Tableau II:** Synthèse des techniques de collecte des données

<b>Techniques</b>	<b>Pour quoi ?</b>	<b>Outils</b>
Revue de Documentaire	Elaboration de la problématique et production des résultats	Grille de lecture
Entretien semi-structuré	Entretien exploratoire et collecte de données auprès des cibles	Guide d'entretien
Questionnaire	Collecte de données auprès des acteurs	Questionnaire
Observation	Comportements des acteurs en Situation	Grille d'observation

**Source :** Nonkoudjè, 2016

## **1-4-Populations cibles et échantillonnage**

### **1-4-1- Population cible**

Cette recherche intervient dans la commune de Za-Kpota et plus précisément dans un contexte où les partenaires annoncent leur retrait de la liste des ONG qui agissent dans le cadre de la mobilité des enfants. Compte tenu de la pertinence des informations à recueillir, il a été considéré comme population d'étude, la population résidente de la commune de Za-Kpota sans distinction de sexe ni de religion. N'ayant pas toutes les données de façon officielle concernant tous les enfants en situation de mobilité, il a été retenu une base de données de 350 enfants suivis et fournie par le Centre de Promotion Sociale de Za-Kpota. Ceci en lien avec leurs parents et les acteurs intervenants dans le domaine de la protection des enfants. Les différents groupes cibles sont composés de :

- autorités politico-administratives de la commune de Za-Kpota;
- collectif des artisans;
- club des mamans;
- enfants et parents ;
- forces de l'ordre et de la sécurité publique;
- responsables administratifs du Centre de Promotion Sociale de Za-Kpota;
- acteurs d'ONG

Les personnes enquêtées ont été sélectionnées suivant des critères bien définis. Sont considérés des enfants ayant travaillé dans les carrières d'Abeokuta au Nigéria ou ayant été vidomègon. Ils sont choisis parce qu'il sera question de décrire leur situation familiale en liant avec les différentes exploitations dont ils ont été victimes. Il sera également question d'apprécier leur propre discours sur ce dont ils sont sujets et acteurs : la mobilité. Ce choix se justifie davantage par

le fait qu'ils ont été exploités dans les carrières et ont pu échapper à ces conditions de travail des enfants.

Pour ce qui en est des parents des ménages touchés par le phénomène de la mobilité des enfants, ils seront en mesure de fournir des informations sur la mobilité de leurs propres enfants. Ceci permettra d'apprécier leurs perceptions sur le phénomène. Quant aux autres acteurs intervenants dans le cadre de mobilité (personnel d'ONG, autorités communales, agents de sécurité de la gendarmerie, personnel du CPS et autres personnes ressources), ils seront en mesure de fournir des informations relatives aux actions et discours développés dans le cadre de la lutte contre la mobilité des enfants dans la commune de Za-Kpota.

En fait, auprès de ces catégories d'acteurs, des données ont été collectées. Elles ont, par ailleurs, subi la triangulation qui selon Groulx (1997) est la mise en comparaison de données obtenues par deux ou plusieurs méthodologies différentes de type habituellement qualitatif et quantitatif et indépendantes. Mieux, poursuit l'auteur, la triangulation de données, qu'elle soit parallèle ou séquentielle cherche à réduire ou à annuler les biais inscrits dans chacune des méthodes. Ici, est posée une possibilité de convergence où des cheminements méthodologiques différents peuvent conduire à des résultats identiques, en capitalisant sur leurs forces respectives. Car leur utilisation conjointe opère une annulation des biais inscrits dans chacune d'elles.

#### **1-4-2-Techniques d'échantillonnage**

Vue la répartition géographique de la population mère ayant servi à la constitution de l'échantillon (350 enfants suivis), il a été réalisé un échantillon au premier degré. Ces strates ont tenu compte de la représentativité des arrondissements d'origine des enfants suivis. Cette répartition au premier degré

est proportionnelle à la représentativité des arrondissements d'origine des enfants suivis. Au second degré, il est procédé à un tirage aléatoire simple de ces enfants dans chaque arrondissement. Autrement dit, sur la base de données de 350 enfants suivis par le CPS de Za-Kpota et mise à notre disposition, il est constitué un échantillon aléatoire simple de 70 enfants selon un taux de sondage de 20%. De même leurs parents ont été choisis suivant la même technique, ce qui revient à un échantillon-parent dont la taille s'élève à 70 personnes. Le tableau suivant illustre davantage leur répartition géographique.

**Tableau III** : Répartition des effectifs des parents et enfants

N° d'ordre	Arrondissement	Parents	Enfants
1	ZAKPOTA	10	10
2	ZA-TANTA	13	13
3	KPAKPAME	9	9
4	HOUNGOME	12	12
5	ALLAHE	10	10
6	ZEKO	8	8
7	ASSANLIN	4	4
8	KPOZOUN	4	4
TOTAL		70	70

**Source:** Enquête de terrain réalisé par Nonkoudjè, 2016

En outre, la technique de choix raisonnés et celle de boule de neige ont facilité l'échantillonnage des autres acteurs impliqués dans la lutte contre la mobilité des enfants. Dans ce cas, soit 30 personnes issues des autres acteurs impliqués dans la lutte contre la mobilité des enfants ont été interviewées. Cette taille est obtenue à l'atteinte du seuil de saturation de l'information recherchée

auprès d'eux. En réalité, le travail tente la combinaison de deux techniques d'échantillonnage reposant respectivement sur le quantitatif et le qualitatif. Cela permet de diversifier le type de données recueillies. Même si ce pluralisme méthodologique fait l'objet de controverses entre plusieurs auteurs, cette combinaison est optée afin de combler les limites de chacune des deux. Sur ce, Groulx (1997) affirme à cet effet que la complémentarité ou l'intégration des méthodes est devenue nécessaire pour réussir à comprendre les phénomènes sociaux caractérisés par leur complexité, variation et indétermination.

Au total, la taille de l'échantillon est fixée à cent soixante-dix(170) personnes. Le présent tableau illustre la répartition des différents quotas.

**Tableau IV** : liste des enquêtés

Population cible	Effectifs	Observations
Enfants	70	
Parents	70	
Chef d'arrondissements	08	
Agents de mairies	03	
Collectif des artisans	01	
Club des mamans	01	
Force de l'ordre et de la sécurité publique	02	
agents CPS	03	
acteurs d'ONG(Caritas Bénin, BorneFonden, Terres des hommes, ASEZ)	12	
Total	170	

Source : Enquête de terrain réalisé par Nonkoudjè, 2016

### **1-5-Modes de traitement et d'analyse des données**

Les données recueillies à partir du questionnaire auprès des enfants et leurs parents ont fait l'objet d'un dépouillement et d'un traitement manuel (techniques de distribution des fréquences au moyen de tableaux croisés, comparaison des pourcentages, à l'aide de logiciel Excel), afin de calculer la distribution des fréquences au sein de la population d'enquête. Quant à celles des entretiens réalisés auprès des personnes ressources, elles ont fait l'objet d'un regroupement thématique afin de comparer et de renforcer les données fournies par le questionnaire. De même il a été réalisé des transcriptions systématiques des entretiens à l'aide de logiciel Word. Ensuite procéder à la catégorisation des données par sous thèmes puis l'analyse du contenu des données. Selon Togbé (2014), les principales étapes sont définies ici :

- lecture préliminaire et établissement d'une liste d'énoncés ;
- choix et définition des unités de classification des résultats ;
- processus de catégorisation et de classification ;
- description scientifique ;
- interprétation des résultats.

Cette procédure a été adoptée pour le traitement des données. Les résultats ont été triangulés en vue d'une analyse approfondie. Après cette phase, la rédaction proprement dite du travail a été faite.

### **1-6-Considérations éthiques et déontologiques**

Sur le plan éthique et déontologique de cette recherche, les autorités administratives locales, les acteurs du système de protection et d'autres acteurs sociaux ont été informés et prévenus de la recherche. Leur autorisation et consentements ont été requises et obtenus grâce aux explications fournies sur cette recherche et à la compréhension qu'ils en ont eue. Ainsi, une confiance mutuelle a existé durant ces entretiens sur le terrain. Seulement qu'il faut noter

tout de même qu'il y a certaines photographies et certains enregistrements qui nous ont été refusés. La confidentialité a été respectée dans la restitution des données afin qu'aucun enquêté ne soit identifié avec précision. La participation de tous les répondants à la recherche a été strictement volontaire sans aucune contrainte et des mesures ont été prises pour assurer le respect, la dignité et la liberté de chaque enquêté.

### **1-7-Difficultés éprouvées et stratégies de contournement**

La première difficulté est liée à l'absence d'une base de données permanente sur la mobilité des enfants dans la commune. Nous y sommes néanmoins parvenus à une base de données au près du CPS mais qui ne prend pas en compte tous les enfants en situation de mobilité dans la commune. Ceci a été possible grâce au sondage effectué sur le terrain. La seconde s'est présentée pendant le travail de terrain. En effet, la non disponibilité de certains enquêtés et le non-respect des rendez-vous qui ont constitué des obstacles pour notre recherche. Dans ce même registre, il faut noter la réticence des enquêtés par rapport au sujet la mobilité des enfants. On peut aussi dire malgré l'explicite volonté d'entretenir avec les enfants de manière séparée, cela n'a pas été facilité par les membres de la communauté qui ne semblaient pas comprendre l'enjeu et avaient tendance à rester à coté pendant les quelques entretiens qui ont pu se dérouler. Mais la persévérance et la détermination fondée sur les techniques et méthodes de collecte de données enseignées ont fini par payer et ont permis d'obtenir de bons résultats indispensables pour le sujet.

### **2-Présentation de la commune de Za-Kpota**

Il est abordé ici la présentation du milieu de recherche à travers l'historique et les caractéristiques sur le plan démographique, géographique, économique et la situation administrative de la commune de Za-Kpota.

## 2-1-Présentation historique de la commune de Za-Kpota

Vers 1645, peu avant l'arrivée du Roi Houégbadja à « Guédévi », un chasseur nommé Adiko venu de la zone appelée aujourd'hui Abomey à la recherche de gibiers, se serait installé avec sa famille sur le territoire de l'actuel Za-Kpota dans le village aujourd'hui nommé Adikogon. Par la suite, un certain Dagba, aussi chasseur d'Abomey, pourchassé par les siens, serait venu vers Adiko et lui aurait demandé d'asile. Ce dernier aurait accepté et l'aurait installé à côté de lui. Poursuivant ses activités de chasses dans les brousses environnantes, Dagba aurait découvert une zone de la brousse (nommée plus tard « Kékéré » par un yorouba), qui serait propice à la chasse. Il aurait décidé de s'y installer désormais. Peu après, leur frère Daka, se serait aussi installé dans la zone nommée aujourd'hui « Za-Zounmè », de l'autre côté de la rive. Plus tard, un ami de Daka du nom d'Aïtchi, qui serait un sculpteur venant de la zone nommée aujourd'hui Bohicon (Hêzonho) l'aurait rejoint dans le but d'associer les travaux champêtres à son activité principale. L'oracle d'Aïtchi lui aurait interdit la cohabitation avec les singes qui seraient nombreux à l'époque autour de la maison de Daka. Ils auraient alors décidé ensemble qu'il s'éloigne pour s'installer sur une montée immédiate (Kpota). Daka aurait dit à son ami : « *Zakpoo ta bo non fi nin* », ce qui veut dire « Balaie la montée et réside là » ; d'où le nom Za-Kpota donné aujourd'hui à toute la commune. Le vodoun (Za) appelé « zavodoun » qui aurait consacré l'installation de Aïtchi dans le milieu disposerait, selon nos interlocuteurs, d'un balaie à sa devanture ; devanture qui serait toujours sans que personne ne la balaie propre. Ainsi, Adikogon serait alors le village origine, le début de la population de Za-Kpota et les « Aïtchi » sont les premiers occupants de Za-Kpota centre.

Pendant longtemps par le passé, cette zone aurait servi de réservoir d'alimentation au royaume d'Abomey sous l'autorité duquel elle était. Avec l'avènement de l'administration coloniale et après les indépendances, elle

aurait été couverte par l'administration territoriale de Bohicon. Depuis 1978, Za-Kpota est devenu un district, ensuite une Sous-préfecture avec le renouveau démocratique en 1990. Avec le nouveau découpage administratif, elle est devenue la commune de Za-Kpota s'étend sur environ 600 Km<sup>2</sup> occupée aujourd'hui par 132401 habitants. Originellement fon, la commune héberge aussi aujourd'hui quelques mahis, yorouba et Dendis, qui ont migré petit à petit et se sont installés sur le territoire.

## 2-2-Situation géographique

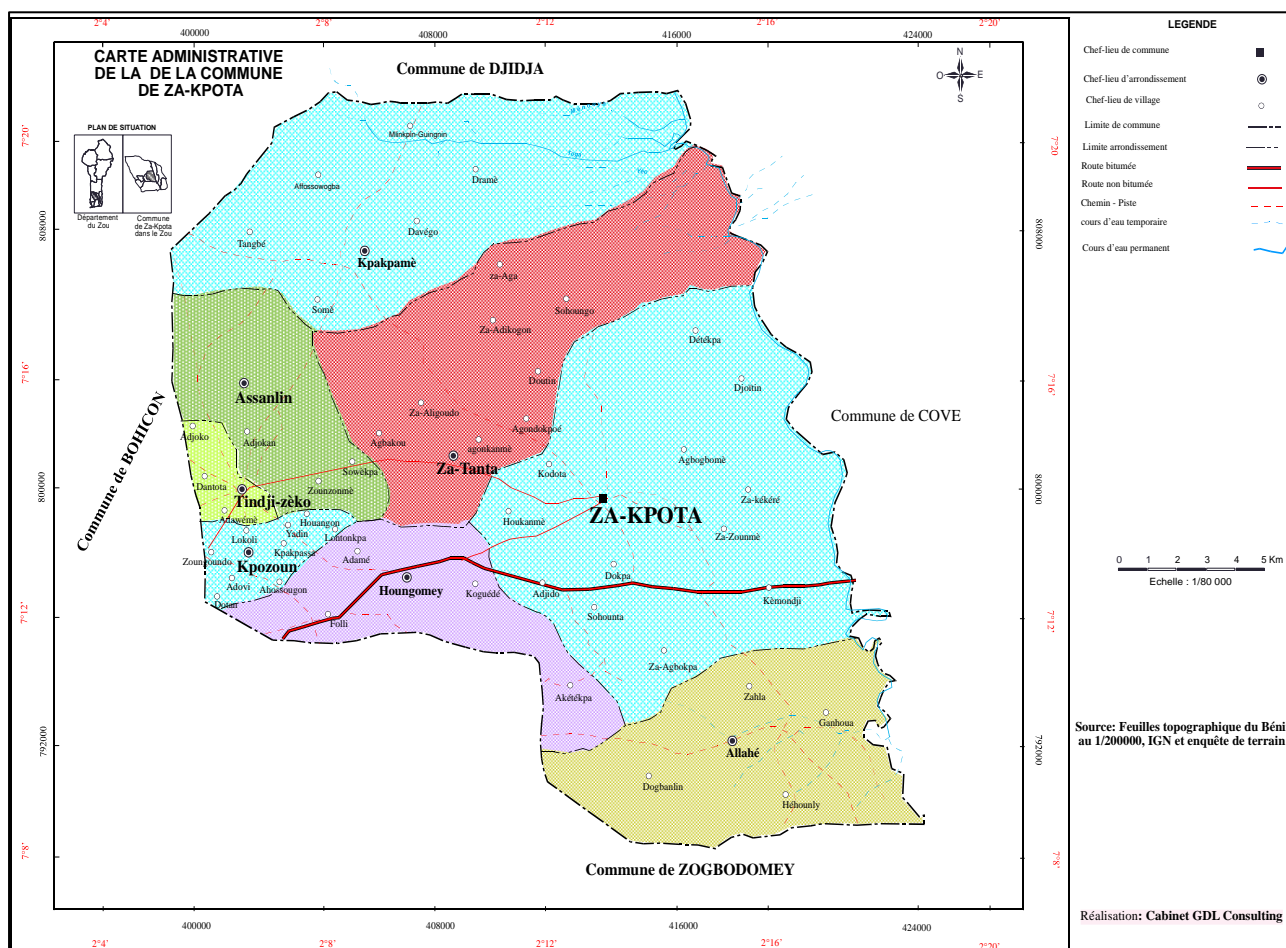


Figure I: Carte de la Commune de Za-Kpota

L'une des 09 communes du département du Zou, elle est située au Nord-ouest par la commune de Djidja, Nord-est par la commune de Zangnanado, au sud-

ouest par la commune de Bohicon, au Sud- Est par la commune de Zogbodomey et à l'Est par la commune de Covè. (Source : SCDA Za-Kpota, 2012).

### ✓ **Milieu Physique**

La commune de Za-Kpota couvre une superficie totale de 600KM<sup>2</sup> avec une superficie des terres cultivables de 450Km<sup>2</sup>. Le relief est dominé par un plateau uniforme au-delà du quel commence une légère dépression vers le fleuve Zou. Cependant, on note des affleurements rocheux dans les arrondissements de Kpakpamè et d'Allahé. Le climat y est de type subéquatorial caractérisé par deux saisons humides alternées de deux saisons sèches composées respectivement d'une petite et d'une grande. Le réseau hydrographique est constitué principalement du fleuve Zou et de ses affluents. Les cours d'eau et affluents du Zou les plus importants sont : Toga ; Hla ; Dètè ; Samion ; Zagbo et Vlo on y rencontre trois types de sols bien adaptés aux principales cultures annuelles pérennes : Les sols ferrallitiques, communément appelés terres de barre très appauvries en matières organiques et éléments minéraux ; Les sols ferrugineux tropicaux peu profonds à cause des affleurements rocheux. Les sols sablo-argileux. Notons que les quelques poches de dépression sont occupées par les vertisols et sols hydro morphes. La végétation originelle de type forêt claire est largement détruite par l'installation des cultures et habitations. Le couvert végétal actuellement dominé par une palmeraie naturelle clairsemée, des fruitiers principalement, les agrumes (6.000HA) et les cultures vivrières (Source : SCDA Za-Kpota).

### ✓ **Milieu Humain**

La population de la commune de ZA-KPOTA s'évalue à environ 132401 Habitants dont 61685 Hommes et 70716 Femmes (RGPH 2013). C'est une population essentiellement agricole à 50% soit 66.139 agriculteurs. Cette

population se répartit en 13.594 ménages agricoles, 54.376 actifs agricoles dont 13.514 d'exploitations. (Source : SCDA Za-Kpota).

### **2-3-Situation administrative**

La commune de Za-Kpota comportant 69 villages répartis par arrondissement :Za-Kpota (15), Allahe (07), Houngome (06), Kpozoun (10), Za-Tanta (12), Zeko (05), Kpakpame (08), Assanli (06). Chacun des arrondissements est dirigé par un chef d'arrondissement (CA) élu. Le conseil communal actuel a été installé en 2015 et compte 19 conseillers dont aucune femme et au sein duquel a été élu le maire et ses deux adjoints (Source : SCDA Za- Kpota, 2015).

### **2-4-Situation démographique**

La commune de Za- Kpota compte selon les derniers recensements de la population 132401avec une croissance démographique rurale de 3 ,42% (INSAE 2013). Cette population est constituée en majorité de groupe ethnique FON. Dans la commune de Za-Kpota le solde migratoire est négatif, c'est-à-dire le nombre d'émigrants (entrant). Cela traduit par une perte croissante de ressources humaines susceptibles de propulser le développement de la commune. Sur le plan intérieur, les localités d'accueil sont : Savè ; Savalou ; Ouèssè ; Dassa ; Glazoué et Tchèti pour la recherche des terres fertiles et cultivables à cause de la pauvreté accrue des terres de la commune. Il y a des retours pendant la saison morte, ce sont donc des migrations saisonnières. De même que les centres urbains (Bohicon ; Parakou ; Cotonou) pour le commerce et la conduite de taxi-moto « Zémidjan. Les migrants vers extérieur dépassent de loin celles qui se font à l'intérieur (enquête, PDC Za-Kpota ,2012) vers les pays tels que le Nigéria ; la Cote d'ivoire et le Ghana. Les plus concernés par le flux migratoire sont les adolescents de 15 à 25 ans qui font 75% du flux global. L'activité économique de la commune est concentrée à Za -Kpota à cause de la présence

d'infrastructures administratives (Mairie ; Centre de santé ; Centre de loisirs ; Collèges..) Et à Tindji à cause non seulement de beaucoup d'opérateurs économiques. Bien après sont venus les villages de KOGUEDE et de FOLI parce que traversés par la voie Bohicon-Covè.

## **2-5-Situation économique**

Arrosée par deux saisons pluvieuses (Mars –juin et Août-octobre), la commune de Za-Kpota regorge beaucoup de potentialités (activités) économiques réparties dans trois zones à savoir : La zone de ZAKEKERE, ZOUNME, DOKPA) traversé par le fleuve HOUEDO et HOUANVE, est le lieu de la pépinière de la commune. Les plantes fruitières (oranger, manguier, etc.) sont en forte expansion. L'activité principale de la population dans cette zone est la plantation des arbres fruitiers. On y trouve aussi quelques commerçants mais à une proportion très faible. Hormis celle- ci, les autres localités de la commune ne sont pas les restes, elles implantent également. Ce qui fait que plus 41% des femmes commerçantes se lancent dans le commerce d'oranges C'est d'ailleurs ce qui a motivé et vu même les difficultés des femmes et les nombreuses pertes d'oranges enregistrées au cours de la période de la commercialisation, le gouvernement Béninois (quinquennat 2011- 2016) dans sa politique de réduction de la pauvreté a installé une usine de transformation de jus d'orange. La zone commerciale (Za-Kpota centre, Tindji) marqué par la présence de beaucoup d'infrastructures communautaires , elle est le lieu d'hébergement de beaucoup de fonctionnaires et d'artisans .Le commerce dans cette zone , surtout à cause des marchés ( AKODEDJRO et ZA- KPOTA ) , concerne la vente de divers , de pagne , achat et vente de volailles et de produit vivriers qui sont majoritairement cultivés à côté du fleuve zou (Zoukpa et Togadji), frontière de la commune .La troisième zone est celle traversée par la voie bitumée Bohicon -Cove. La grande partie des activités menées ici est concentrée

au bord du goudron et qui regroupe en majorité des femmes. L'activité génératrice de revenu ici concerne l'achat et la vente de fruits : arachide grillé, balaie. La période de pointe pour l'écoulement de leur produit est le weekend à cause de la multiplicité aujourd'hui des cérémonies (funèbres, mariage).

Dans la commune de Za-Kpota, le secteur tertiaire est animé notamment par l'artisanat, le commerce et transport. En ce qui concerne l'artisanat, il est peu développé dans la commune de Za-Kpota et est animé par des maîtresses coiffures, coutures, tisserands, forgerons, vanniers, vulcanisateurs, menuisiers, soudeurs, électriciens, mécaniciens etc. Ils se sont regroupés en des associations qui aujourd'hui certifient leurs diplômes. Ils sont un peu mal organisés ce qui les empêchent d'organiser des séances de formations et de recyclages, mais le domaine d'art permet aujourd'hui de diminuer le trafic d'enfant.

Le relief de la commune est en général peu accidenté. Il est dominé par un plateau de forme bordé par une légère pente en direction du lit du fleuve Zou. Les trois types de sols rencontrés sont : des ferralitiques communément appelés terres de barre ; des ferrugineux tropicaux et des hydro morphes. La commune de Za-Kpota, située au centre du département du Zou, est influencée et dominée par le climat subéquatorial caractérisé par alternance de deux saisons de pluies et de deux saisons sèches. La moyenne pluviométrique annuelle est de 980 mm avec de forte fluctuation au cours des 40 dernières années, source d'incertitudes et d'aléas climatiques pour la localité. La température varie entre 24°C et 34°C avec de moyennes amplitudes thermiques. Sur le plan hydrologique, la Commune est arrosée par plusieurs cours d'eau dominés par le fleuve Zou. Celui-ci sert de limite à la Commune avec les Communes de Covè et de Zangnanado. Il reçoit, directement ou indirectement les eaux de plusieurs rivières comme Toga, Dètè, Hla ; Zagbo; Vlô.

## **DEXIEME PARTIE : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS**

Les perceptions et pratiques des acteurs sur l'approche et les stratégies entreprises dans le cadre de la mobilité des enfants sont exposées et analysées dans les chapitres suivants.

## **CHAPITRE I : Point de vue des acteurs, sur la mobilité des enfants**

Il y a lieu ici de positionner les avis des uns et des autres rencontrés sur le terrain

### **1- L'historicité de la mobilité des enfants dans la commune Za-Kpota**

A l'origine des faits les rois du Dahomey sollicitaient les bras valides pour pouvoir servir dans les plantations. En dehors de ça viennent s'ajouter la collecte des tributs et des taxes en passant de la période de la colonisation jusqu'à l'indépendance d'où la fuite des bras valides vers les pays de la sous-région tels que le Nigéria, la Côte d'Ivoire. Après plusieurs années d'existence dans les carrières et les plantations du Nigéria et de la Côte d'Ivoire et de génération en génération ces « gan » ou « gandaho » qui signifie patrons ou grands patrons, ont besoin de la relève pour que la chaîne de l'évolution du travail soit observée. Ce qui a suscité la recherche de jeune génération de 16 ans de 14 ans et autres. En outre le vidomègon ou le confiage participaient à la cohésion sociale et à la consolidation des liens familiaux.

### **2-Discours sociaux sur la mobilité des enfants**

A écouter les informateurs, la mobilité des enfants renvoie aux déplacements des enfants. C'est aussi une dimension évolutive de la traite des enfants qui prend en compte : le harcèlement sexuel, le mariage forcé, le travail précoce des enfants, le détournement des mineurs, la spoliation des droits sociaux/fonciers.

Il ressort que 79% des interviewés lors de l'enquête reconnaissent les maux qui minent les enfants en situation de mobilité. Pour eux les enfants en se déplaçant courent d'énorme risque. Ainsi, à l'intérieur du pays existe les Vidomègon, enfants placés et exploités surtout comme domestiques oumarchands ambulants et à l'extérieur, la mobilité transfrontalière, vers des pays de la sous-région, pour travaux domestiques, dans l'agriculture ou d'autres travaux très durs encore. De ce fait, ils estiment qu'il n'est donc pas évocateur de passer une frontière pour être considéré comme victime de la traite.

A côté les opérateurs protecteurs de la lutte se focalisent davantage leur argument qu'une contrainte ne soit exercée sur l'enfant dans le but de le rendre plus autonome et responsable. Dans le cas échéant ceci semble être pour ces ONG ou ces partenaires nationaux ou internationaux de traite. Pour les ménages contrairement à la considération étrangère, la traite des enfants se produit toujours avec le consentement des parents et leurs enfants. Bref pour qu'un mineur soit considéré comme victime de trafic, il suffit qu'il y a eu « la réalisation d'une transaction ; l'intervention d'une personne intermédiaire ; l'intention d'exploitation et le déplacement géographique. Cette dimension internationale généralement associée au concept de traite et en général de la mobilité ne semble pas de fait pertinent en occurrence le refus de prendre en compte l'aval ou le non consentement des enfants et lourd de conséquences.

### **3-Logiques sociales à l'origine du départ des enfants**

Dans le souci de mettre fin au travail des enfants des pressions ont été mises sur le gouvernement béninois afin de ratifier la Convention interdisant le travail des mineurs. Les ONG présentent généralement trois types d'arguments en faveur de cette interdiction : le travail des enfants serait synonyme de contrainte, de mauvais traitement et d'exploitation. A suivre les propos de 82% des enfants, la réalité est ici aussi explicitement plus complexe : comme leurs aînés et l'écrasante majorité de leurs compatriotes, les jeunes estiment que lorsque leurs conditions de travail sont acceptables, il est normal de travailler dès avant l'âge de 14 ans. Témoignage de K. Joël : *« j'ai quitté mes parents à l'âge de 13 ans pour aller au Nigéria. Notre travail c'est dans les carrières. J'ai fait deux ans avant de revenir au village. L'argent que j'ai trouvé m'a permis de construire chez moi. Le travail est difficile mais nous gagnons de l'argent. Ce que nous trouvons au Nigéria on ne trouve pas ici au pays. C'est pourquoi l'envie d'aller au Nigéria (à awonlin) est grand »* 10/09/2016 à 15h.

Selon 85% enquêtés, les châtiments corporels font partie du système d'éducation, que ça soit à la maison, à l'école et sur le lieu de travail. Il est problématique d'invoquer les châtiments corporels pour interdire le travail des enfants tout en les envoyant ensuite dans d'autres lieux où, sous prétexte d'apprentissage, ils subiront les mêmes traitements. Enfants comme adultes sont persuadés de l'utilité des corrections physiques. Souffrir jeune est considéré comme un bien ou non comme un mal. Dans cet esprit, ce n'est donc pas le châtiment corporel en soi qui indigne et fait souffrir mais les seuls châtiments jugés abusifs.

Lorsqu'une employeuse se fâche sur un Vidomègon parce que les tâches ne sont pas soi-disant tout comme quand un responsable d'équipe dans les carrières profite de son privilège, l'enfant vit ces situations comme indignes et peut avoir envie de fuir. Dans ces situations-là, si quelqu'un lui vient en aide, il est reconnaissant. Les coups illégitimes ne se sont pas l'apanage des responsables d'équipe et d'employeurs criminels : certains maîtres d'écoles et maîtres d'apprentis ne s'en privent pas. Comme nous l'avons vu, des enfants bénéficiant des programmes de réinsertion estiment parfois recevoir des coups à outrance dans ce cadre précis. Par contre 11% des interviewés jugent inadmissibles les coups durs sur les lieux de travail et d'apprentissage.

En outre, lorsque les enfants partent à l'étranger ce n'est pas uniquement dans une perspective économique, mais parfois aussi dans une logique d'émancipation. Voici-ci la déclaration de N. Mathieu: *«j'ai quitté la Cote d'Ivoire avec mon papa à l'âge de dix ans pour venir s'installer au village. Trois ans après la situation n'est plus reluisante ici. A cet effet j'ai demandé à mon père que je vais suivre gandaho pour aller au Nigéria. Cette décision est venue de moi-même vu le confort matériel de certains venus de là-bas. Oui les patrons nous frappent si nous ne travaillons pas bien dans carrières. C'est ce*

*qui nous arrive lorsqu'on est parti au Nigéria pour la première fois. Les autres fois où nous avons déjà maîtrisé le travail nous sommes épargnés de ces traitements ».13/09/2016 à 10h.*

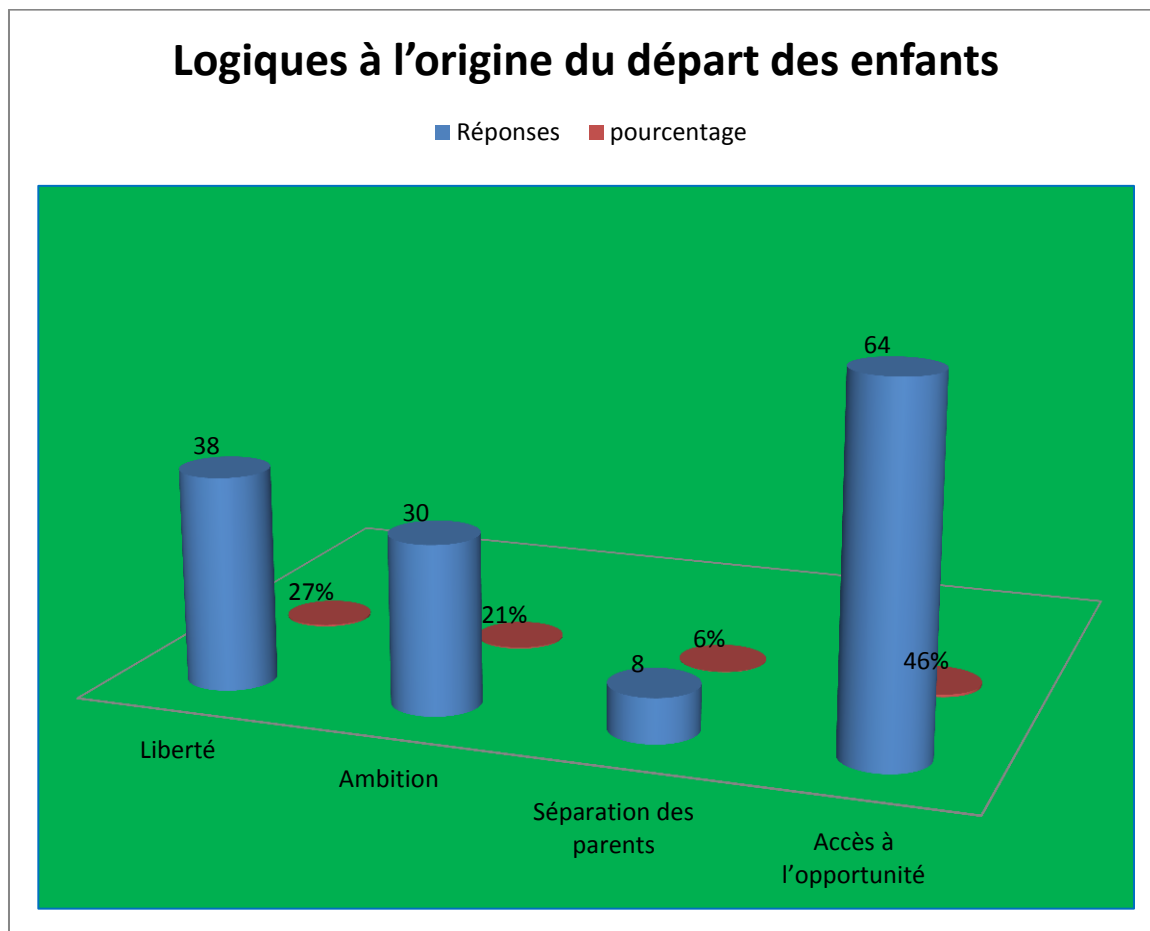
#### **4-Logiques des acteurs de lutte contre la mobilité des enfants**

A écouter les responsables et membres de certaines structures de lutte contre la mobilité rencontrées à Za-Kpota, les enfants sont soumis à de durs travaux dans les plantations, les foyers, dans les marchés ou dans les carrières de concassages de granites au Nigéria. Ces travaux sont souvent assortis de contrats et pourraient aboutir à la fin, dans les meilleurs des cas, à l'achat des motos de marque Bajag pour les garçons ou des effets pour le mariage pour les filles. On parle localement du phénomène « awonlin » pour désigner partir au Nigéria pour aller chercher de l'argent ou revenir avec les motos de marque Bajag. L'existence de telle marque de moto constitue selon les informateurs, un indicateur de la mobilité des enfants vers le Nigéria. Cette forme de mobilité concerne aussi bien les enfants des jeunes garçons et filles non scolarisés et déscolarisés dont l'âge est compris entre 9 ans et plus. Elle constitue aussi un important facteur de déscolarisation car ceux qui vont et réussissent à apporter des motos au village, constituent des références pour ceux qui sont encore sur les bancs et qui sont de la même génération. La durée de cette migration ne dépasse souvent un (01) an pour certains car ils reviennent toujours pour la majorité fêter en fin d'année au village avec les parents. Le déplacement massif des enfants vers les pays de la sous-région s'observe durant le premier trimestre de l'année. Ceux reviennent généralement le dernier mois de l'année. D'autres vont jusqu'à trois ans environ selon le contrat. Il en est de même pour les filles qui sont obligées de rester entre un an et demi à deux ans pour avoir satisfaction.

Quant à ceux qui vont dans les autres villes du Bénin, leurs conditions de vie et de travail ne sont pas meilleures que celles de leurs homologues partis au Nigéria. Certains sont souvent utilisés dans les bars et restaurants, les maquis. D'autres servent dans les boutiques en tant qu'aides commerciaux. Dans l'un comme dans l'autre cas, ils sont souvent victimes de diverses formes de maltraitements qui se manifestent par : mauvaise alimentation, sous ou absence de paiement des rémunérations convenues, discrimination, sévices corporels, travaux durs, absence de soins, absence de formation professionnelle contrairement aux promesses faites par les parents d'assurer aux enfants un meilleur avenir par leur inscription à une formation professionnelle.

Voici les propos de quelques informateurs rencontrés lors de l'investigation. *« les enfants servent dans des familles où il y a aussi des enfants. Ces familles cherchent des domestiques qu'elles veulent exploiter à des fins non avouées au profit de leurs enfants »* A. Blaise, 07/10/2016. Cet animateur rajoute : *« ces enfants travaillent, vendent de l'eau, de yaourt, de sucettes et autres pour assurer les dépenses complémentaires de la famille d'accueil »* 14/10/2016.

A travers cette figure I ci-dessous, 46% des enquêtés révèlent que le déplacement des enfants est assujéti à des opportunités de travail. Selon 27%, le souci d'être libre, autonome contraint les enfants à aller en mobilité. 21% disent que les enfants ont des ambitions de vite réaliser. Par contre 6% estiment que les querelles familiales obligent par fois la mobilité des enfants. N'ayant pas accès à toutes ces options dans leur milieu d'origine chacune de ces logiques trouvent leurs fondements ici.



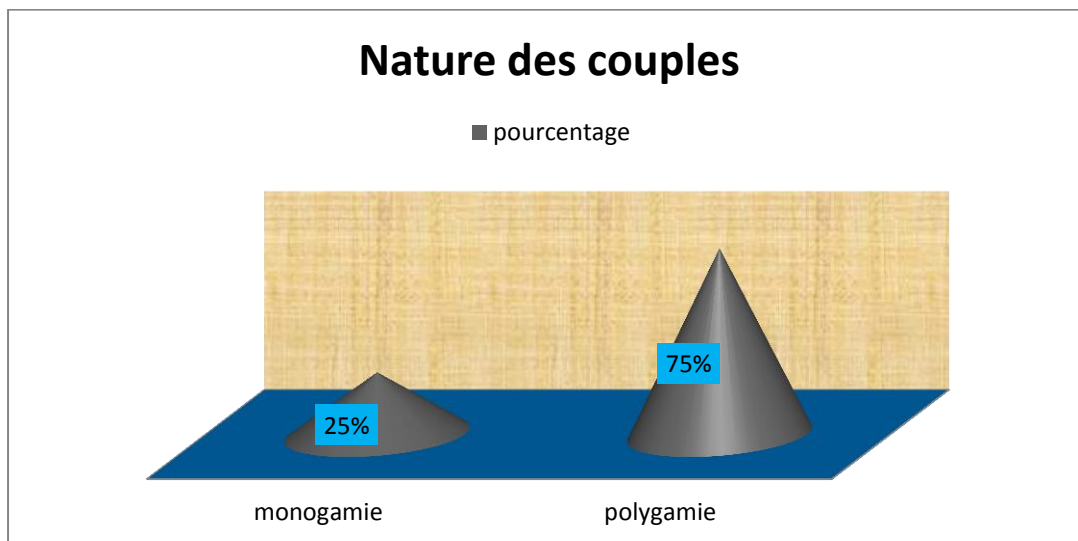
**Figure II:** quelques logiques à l'origine du départ des enfants

**Source :** Nonkoudje, 2016

### 5-Causes de la mobilité

Plusieurs causes expliquent le déplacement des enfants dans la commune de Za-Kpota. Les diagrammes suivants présentent les données issues du terrain.

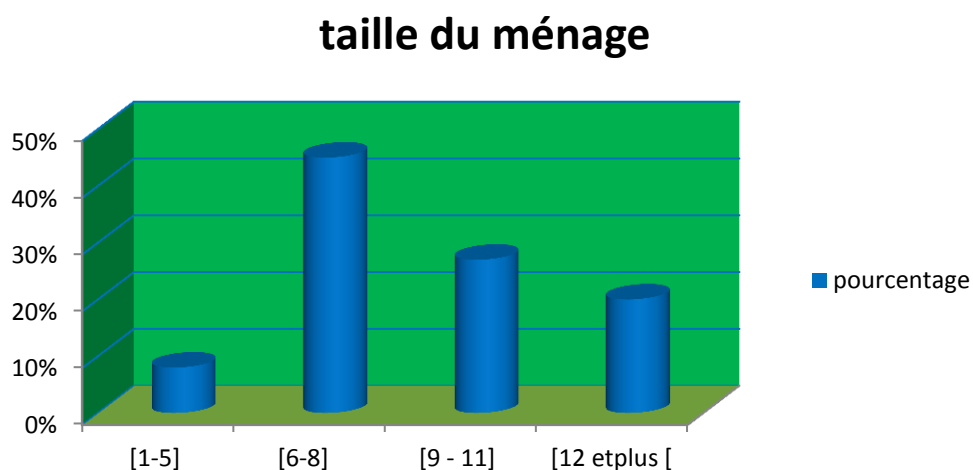
A l'issue de la présentation de la figure II ci-dessous, il ressort que 75% des enfants proviennent des ménages polygames contrairement à 25% qui sont issus des ménages monogames. C'est la preuve que la polygamie pousse majoritairement les enfants dans une situation de mobilité.



**Figure III** : Nature des couples

**Source** : Nonkoudje, 2016

La figure III ci-dessous illustre bien la taille des ménages des parents et enfants enquêtés.



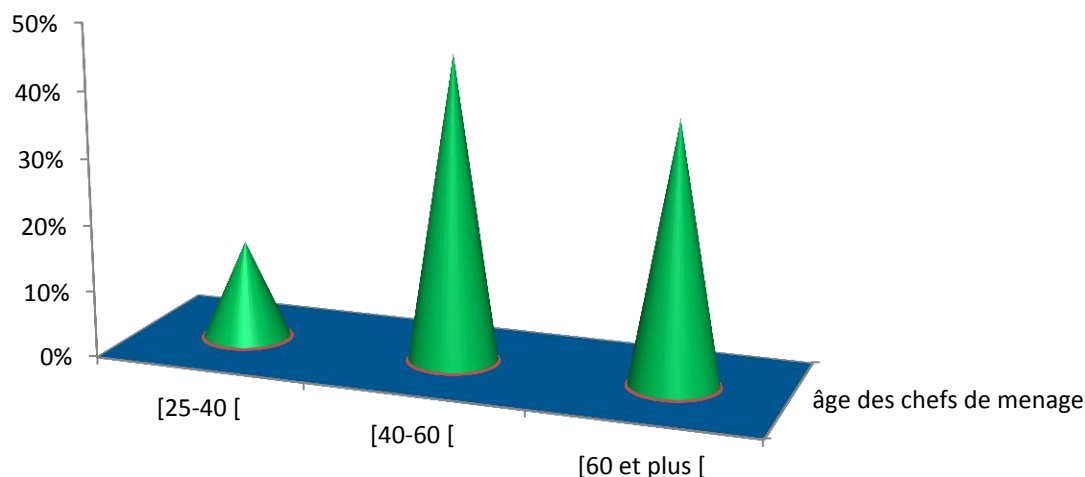
**Figure IV** : La taille des ménages

**Source** : Nonkoudjè, 2016

L'observation de la représentation graphique ci-dessus montre que 72% des ménages ont une taille comprise entre [6-12[, 8% ont une taille comprise entre

[1-5] et 20% entre [12 et plus [. On peut déduire que la multiplicité des naissances fait partir des éléments clés de la mobilité.

### âge des chefs de ménage

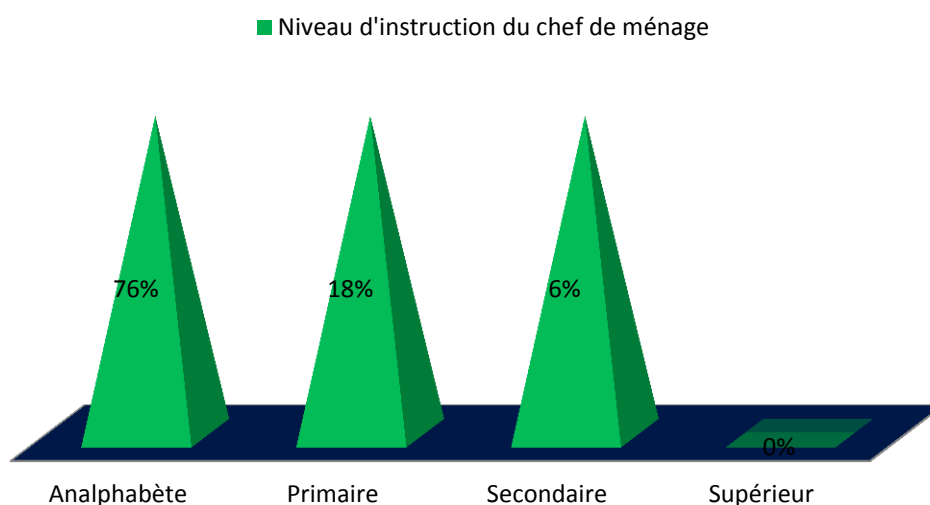


**Figure V** : répartition des chefs de ménage selon l'âge

**Source** : Nonkoudjè, 2016

A travers cette représentation ci-dessus et en tenant compte des 140 enfants et parents interrogés, il ressort que les chefs de ménage dans ces localités influencent en grande partie la décision dans le ménage. A cet effet, 15% des parents adhèrent la mobilité des enfants à un âge compris entre [25-40 [, par contre 45% des parents envoient leurs enfants en mobilité lorsqu'ils se retrouvent entre [40-60 [et 40% entre [60 et plus [.Ce résultat montre que très peu de parents dans leur jeunesse n'éprouvent pas assez de difficulté dans le ménage. Par conséquent ils maintiennent leurs enfants au sein de la famille. Alors que 45% des parents le font entre [40-60 [et 40% des parents le font à un âge compris entre [60 et plus [.

## Niveau d'instruction du chef de ménage



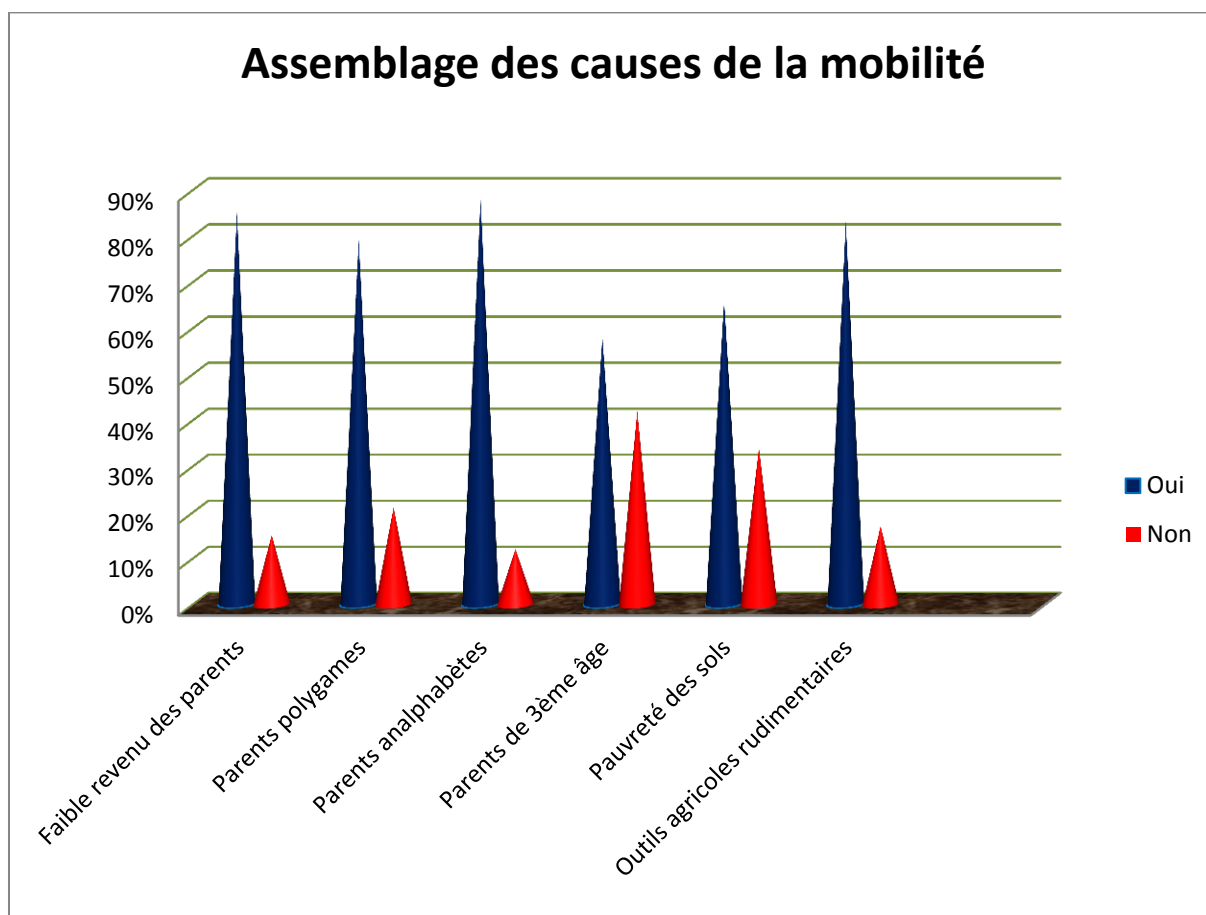
**Figure VI** : le niveau d'instruction du chef de ménage

**Source** : Nonkoudje, 2016

A travers les résultats que présente cette figure ci-dessus, 76% des parents sont analphabètes largement supérieur aux 18% qui ont un niveau primaire. A côté des 6% ayant un niveau secondaire, on constate qu'aucun parent n'a le niveau supérieur. On aisément que la majorité des parents n'ont aucun niveau d'instruction.

Au regard de la répartition statistique, on remarque de la figure ci-dessous qu'environ 85% de la population ont un revenu faible. Ceci contribue énormément à la mobilité des enfants. Par contre 15% estiment leur satisfaction à cette rubrique. Il ressort dans cet ordre chronologique que 79% de la population valident la polygamie comme cause de la mobilité contre 21%. Pour 88%, le nombre élevé des parents analphabètes est source de la mobilité des enfants contre 12%. Selon 58% interviewés le 3<sup>ème</sup> âge joue beaucoup sur le déplacement des enfants. Par contre 42% n'approuvent pas cette assertion. La pauvreté des sols fait partir des causes de la mobilité des enfants selon

66% enquêtés contre 34%. Pour finir 83% personnes estiment que les outils agricoles ne facilitent guère une grande emblavure et par ricochet un bon rendement à l'opposé de 17%. Cette vue globale des faits montre combien de fois l'ensemble de ces causes pèse énormément sur le déplacement des enfants dans la commune de Za-Kpota.



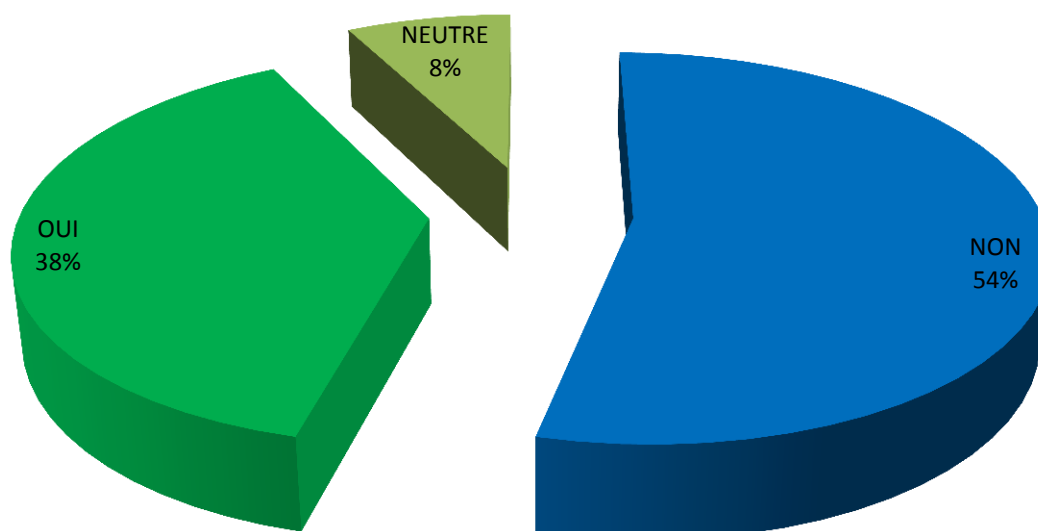
**Figure VII** : Assemblage des causes de la mobilité

**Source** : Nonkoudjè, 2016

De la représentation ci-dessous, 54% estiment que dans un contexte de la baisse du rendement agricole, il est impératif de faire recours à des AGR. Mais il est fastidieux de trouver de financement pour se plier à cette option. Par contre 38% affirment que le financement pour les AGR existe. Seulement que les taux d'intérêt laissent à désirer. Les 8% sont restés muets malgré les tentatives pour

recueillir des informations concernant cette rubrique. Après analyse de cette figure on comprend aisément qu'il est difficile d'avoir accès au crédit pour exercer des activités génératrices de revenus. Il ressort que les structures de micro crédit en présence octroient le crédit à des taux élevés. Ou ceux sont les conditions de remboursement qui ne sont pas facile pour la population.

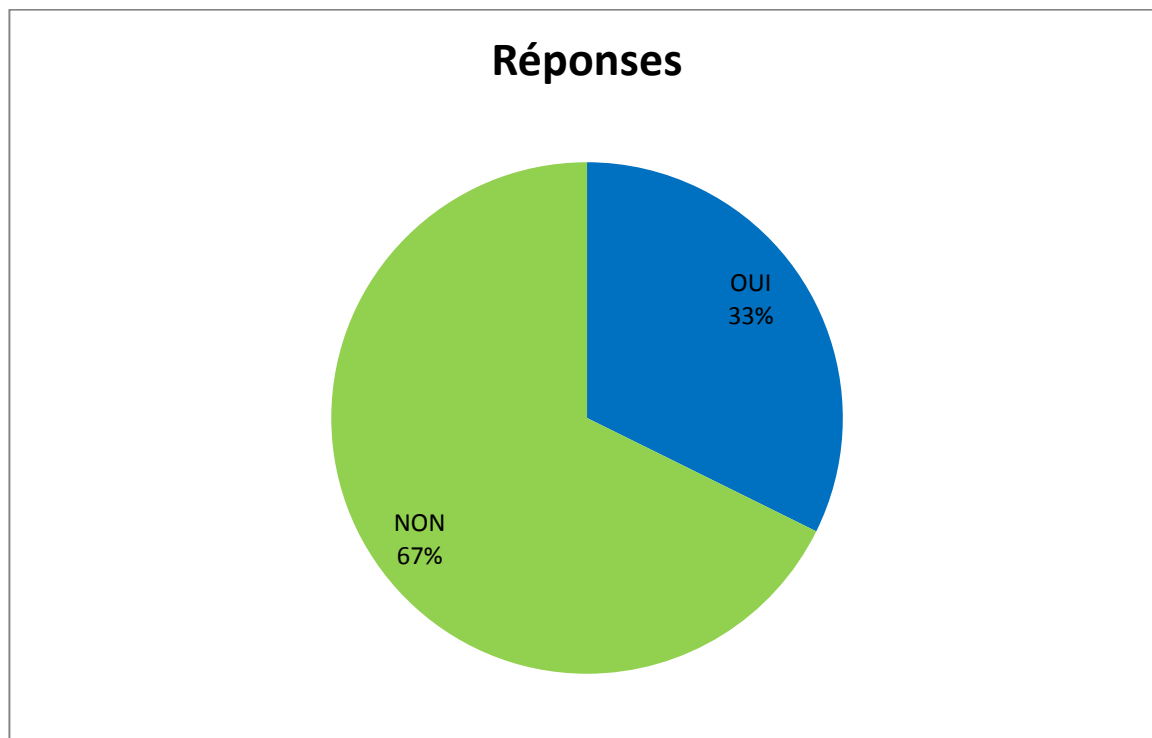
### Réponses



**Figure VIII:** Accès au crédit

**Source :** Nonkoudjè, 2016

La représentation de cette figure ci-dessous montre que 67% de la population n'a pas accès facile à des opportunités de travail au village contre 33%. Cette situation pousse les enfants à aller en mobilité. L'analyse des données témoigne sans doute de ce que les enfants se déplacent dans l'intention de trouver des opportunités.



**Figure IX:** accès à des opportunités de travail au village

**Source :** Nonkoudjè, 2016

### **6-Description des causes de la mobilité des enfants dans la commune**

Les enfants rencontrés fondent leurs arguments sur un élément clé de la vie. Ils ont quitté leur village et leurs parents soit parce que les parents sont pauvres, soit parce que le père a plusieurs femmes et enfants et se retrouve dans l'incapacité de subvenir à leurs besoins fondamentaux. Ces enfants sont issus de parents souvent analphabètes qui vivent essentiellement de l'agriculture, du petit commerce ou de l'artisanat. Mais sous le poids de l'âge, beaucoup de parents ne parviennent plus à faire face aux charges de la famille. Ils sont gagnés par la vieillesse et les maladies. Ils ne peuvent plus faire le champ comme au temps de la jeunesse. Ainsi l'incertitude dans laquelle baignent les conditions de vie des enfants les poussent à aller très tôt en mobilité. A cet effet la mobilité est une solution à leurs problèmes.

Ensuite, pour 83% des interviewés les dispositifs cultureux utilisés sont généralement demeurés primitifs. Les terres deviennent de plus en plus arides et ne fournissent plus de bonnes productivités. L'absence ou le mauvais état des voies de dessertes rurales rendent difficile l'écoulement des produits agricoles. Les producteurs ne peuvent pas conserver leurs produits. Ils sont obligés de les brader aussitôt récoltés. Ils n'ont souvent pas de moyens pour prendre en charge les urgences familiales. De plus, ils n'ont pas accès aux crédits et aux intrants et parfois leur mauvaise gestion (polygamie, alcoolisme, et autres dépenses de prestige). Les pressions sur les ressources familiales et leur mauvaise gestion dans un contexte de crise de la filière cotonnière ainsi tiennent les enfants dans une situation de précarité qui les pousse à quitter le toit parental dans le but de réaliser leur avenir. Ils quittent parce que les parents ne peuvent plus s'occuper d'eux.

De plus, le cadre familial est spécialement hostile pour eux en raison de la polygamie et de ces conséquences, de la multiplicité des enfants. Ils sont de ce fait exposés aux invectives et aux méchancetés des coépouses de leur mère, aux tensions entre père et mère, aux rivalités entre coépouses qui engendrent aussi les conflits entre enfants de mères différentes. Bref, la précarité des conditions de vie familiales engendre des tensions souvent difficiles à contenir par les enfants. Alors la solution immédiate qu'ils envisagent, c'est de partir ; partir loin des parents et des tensions familiales. Lors cette recherche A. Nicolas a fait échos de sa vie : *« Pour rien du tout la coépouse de ma maman se met à insulter tout le monde. Des propos visant à empêcher mon père à investir en nous. Ces remous deviennent récurrents jusqu'à ce que j'aie quitté la maison »* 20/09/2016 à 8h30.

La polygamie comme facteur de dispersion et de mobilité des enfants. Lors de l'investigation, 79% des enfants rencontrés, viennent de familles où

le père a plusieurs femmes et plusieurs enfants. Ils sont victimes des scènes de jalousie et des querelles de ménages entre coépouses. Les pères, le plus souvent, prennent parti pour un côté en défaveur des autres. Ils n'ont pas souvent les moyens de s'imposer dans leur foyer. Les enfants sont ainsi abandonnés et doivent se débrouiller pour survivre.

En outre les enfants aspirent à la liberté, à la séparation ou à l'individualisation des moyens de production. Ils veulent quitter le village, voyager et découvrir la ville. Ils ont d'autres besoins matériels alors que les parents tiennent à la famille communautaire (dont ils tirent profit du mode de fonctionnement). Ils veulent rester au village et s'occuper principalement à cultiver leurs champs avec de pauvres « bâtons de bois ». Ainsi dans les familles, on assiste à deux éventails d'attentes, de niveaux économiques, de préoccupations culturelles et de visions du monde. Les enfants nourrissent des ambitions matérielles de leur temps. Ils veulent des maisons en tôle, des motos, des appareils chaînes wifi.

### **7-La mobilité des enfants à l'intérieur du pays**

Dans l'histoire, le déplacement d'enfants sous contrainte en dehors du lieu de résidence des parents pour des fins économiques, était un phénomène peu connu des populations de Za-Kpota. Dans la philosophie des parents, l'enfant est une fortune, un capital à la fois économique et social. Plus on en a chez soi, plus on accumule de richesses et plus on est considéré par les autres. Il constitue non seulement une force de travail qui permet d'accroître la production, mais constitue également une relève dans la vieillesse. Ceci témoigne de la considération dont l'enfant est l'objet dans les groupes sociaux culturels des localités parcourues. L'absence d'enfant dans un ménage par exemple, est toujours une décadence familiale. C'est pourquoi, on « donne » des enfants aux membres de la famille qui n'ont pas pu en avoir. Mais aujourd'hui,

«Vidomègon » encore appelé placement des enfants est dépouillé de tout son contenu.

Il apparaît dramatique pour un parent de voir ses progénitures en situation de servitude. Le confiage d'enfants reste une pratique sociale ancienne et courante dans la commune. L'autre forme est le placement auprès d'une nouvelle mariée. La pratique de l'adoption existait et répondait à certaines fonctions sociales telles que la consolidation des liens familiaux, l'assistance aux personnes de troisième âge, l'éducation et la formation des enfants. Le phénomène de la mobilité des enfants par le biais de l'adoption constitue donc une réalité historique qui se manifeste au sein de tous les groupes sociolinguistiques.

Mais il connaît des issues différentes en fonction des groupes spécifiques et suivant des avenues diverses. Au début, la mobilité des enfants se manifestait par leur placement auprès de parents ou amis des parents biologiques. Ce placement portait en général sur des enfants qui ont à partir de l'âge de six ou sept ans et plus, parce qu'on considérait qu'à cet âge l'enfant peut distinguer le bien du mal et qu'il peut exercer des activités les plus élémentaires. Dès cet âge l'enfant est doucement intégré aux activités de production de la famille : il peut faire des courses, s'occuper des corvées ménagères et surveiller les plus jeunes. Le consentement des enfants n'est souvent pas requis pour ce placement. Il leur est imposé par les parents comme tous les choix visant à les socialiser. L'ensemble de ces placements sont en cours de disparition laissant place à d'autres formes. Comme l'affirme ce chef de la collectivité : *« le lien social et l'amour du prochain fait que le placement ou le confiage se réalise sans soucis. C'est une manière de consolider les liens familiaux. L'usage économique qui est décrié en ces dernières décennies n'est la conséquence de l'évolution du monde et l'interprétation des lois sur le droit des enfants »* 10/10/2016.

## 8-De placement à la traite des enfants

De nos jours le phénomène du placement d'enfant prend des dimensions inquiétantes. Il a subi une perversion qui lui a donné un caractère essentiellement lucratif. C'est le cas par exemple des enfants de Za-Kpota, où le développement de l'individualisme, le relâchement de la solidarité traditionnelle et des liens familiaux, conséquence de la désarticulation des familles larges, l'amoindrissement des ressources familiales du rural et l'importance de l'argent dans les rapports sociaux sont les causes essentielles de l'aviissement du phénomène de placement d'enfants vidomègon.

Ainsi les enfants sont nombreux à être placés au sein de familles, fréquemment inconnues, à but lucratif. Ils sont utilisés dans tous les secteurs d'activités contre de maigres rétributions, par des personnes n'ayant souvent aucun rapport familial avec les parents. Dans ces familles d'accueil, les enfants subissent toutes les pires formes de maltraitance et sont soumis à des travaux qui requièrent des forces physiques au-delà de leur capacité. Beaucoup d'enfants deviennent presque des esclaves pour les familles auprès desquelles ils sont placés. Ils sont exploités dans les activités économiques et domestiques sans soins et sans éducation. Antoinette témoigne : « *Des gens viennent voir des parents pour solliciter l'aide d'enfants et promettent aux parents d'assurer aux enfants un avenir meilleur à leur enfant mais ils vont les exploiter au profit de leurs propres enfants. Entre temps personne n'a l'intention des mauvais traitements infligés aux enfants* » 10/10/2016.

## Chapitre II : Les stratégies et les moyens mis en œuvre des structures

### 1-Institutions de lutte contre la mobilité des enfants

Sur le plan institutionnel, la commune de Za-Kpota dispose d'une brigade territoriale, d'un centre de Promotion Sociale (CPS) et de plusieurs ONG qui se consacrent à la lutte contre la mobilité et toutes ses formes. Le Tribunal de Première Instance (TPI) qui a autorité sur la commune est implanté à Abomey. C'est en cette année 2016 que la construction du siège de l'Office de protection des mineurs et de la traite des êtres humains est en cours de finalisation. Au Bénin ici comme ailleurs il n'est pas quotidien de demander aux bénéficiaires de ce qu'ils pensent des programmes d'aide. La plupart des publications ou des écrits ne renseignent de la consultation des enfants ni de leurs familles de l'assistance des ONG. Le plus souvent ceux sont des programmes bien élaborés venus d'en haut. Dans la commune, il existe plusieurs ONG et associations qui interviennent dans plusieurs domaines de développement local. La majorité de ces ONG ont leurs sièges dans d'autres localités. Elles ont soit un animateur qui vient périodiquement pour des séances d'animations avec les groupes cibles ou dans certains cas, elles disposent d'une antenne locale. Mais parmi toutes les ONG actives dans la commune seulement quelques-unes s'occupent de la question des enfants.

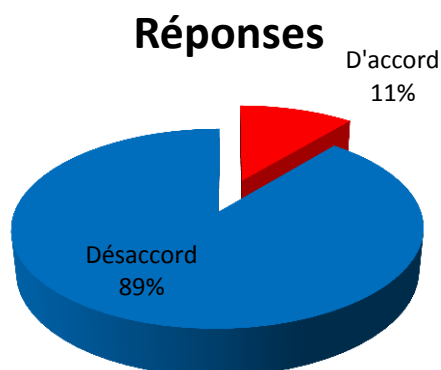


Figure X: Accord ou désaccord des parents et des enfants

**Source** : Nonkoudjè, 2016

Comme le présente cette figure 89% des parents et enfants n'admet guère l'intervention de certaines structures dans la lutte contre la mobilité des enfants. Par contre 11% estiment le bien fondé de la préservation des droits des enfants. Cette forte proportion minimise l'aspect négatif de la mobilité des enfants.

## **2-Les structures étatiques intervenant dans la mobilité des enfants**

Le **Centre de Promotion Sociale (CPS)** est une structure déconcentrée du ministère de la famille . Il s'occupe de toutes les questions qui touchent à l'enfant de manière générale et coordonne les activités de tous les intervenants dans le secteur. La plupart des cas de la mobilité ou des formes de violation des droits des enfants dénoncés ont été réglés par le CPS vers lequel recourent tous les acteurs y compris la gendarmerie. Ce centre est bien connu et apprécié par la population et par les différents structures ou instructions de la place à travers ses actions dans le grèglement de tous les problèmes qui touchent les couches vulnérables de la population de Za-Kpota. Il intervient dans la lutte contre la mobilité des enfants et bénéficie de l'appui des autorités locales des agents de sécurité publique et d'autres structures.

Ainsi il assure également la prise en charge sanitaire, les fournitures scolaires, les vêtements aux enfants victimes de la traite et procède à la recherche des parents et la réinsertion familiales des enfants. Pour faute de centre d'accueil des enfants en situation difficiles, ceux-ci sont récupérés, ils sont gardés à la gendarmerie en attendant que les parents soient retrouvés. Cependant, faute de moyens (budget, centre d'accueil de transition matériels de bureau, personnels qualifiés permanents, atelier de formation professionnel), les actions du CPS sont presque indivisible. Le processus de réinsertion familiale n'est pas efficace parce qu'il n'est jamais définitif. Les enfants repartent presque toujours travailler dans un autre milieu quelques mois plus tard il intervient aussi dans l'assistance aux indigents et aux enfants victimes du VIH/SIDA et les enfants

malnutris. Dans le cadre des droits des enfants, il accompagne les enfants lors des manifestations nationales et internationales qui leurs sont dédiées. Il les aide à s'organiser pour mener des activités et des campagnes de sensibilisation des parents en vue du respect de leurs droits. De même le CPS profite des ONG avec qui il est partenaire pour en parler aux groupes cibles. Les propos de celle-ci en témoignent : « *le gouvernement! Demande moi si l'argent de PTA vient à bonne date et les activités inscrites au PTA sont réalisées à 60%. C'est grâce au PTF que nous arrivons à appuyer plus les enfants. Mais ses soutiens composés de kits scolaires et nutritionnaires pour la plupart ne permettent pas de maintenir les enfants dans leur milieu d'origine* » Diane, le 25/10/16.

### **La Mairie et son Service des Affaires Sociales**

La mairie est l'autorité locale qui autorise et sous laquelle toutes les actions sont engagées dans la commune. Elle participe à la protection des enfants en facilitant aux différents acteurs les conditions d'exercice de leurs activités. Elle prend aussi des arrêtés pour lutter contre la mobilité et le travail des enfants. La mairie est le président de la coordination communale de la protection de l'enfance, une coordination qui demeure inactive jusqu'à présent. Substituée en cellule communale de protection des enfants, cette cellule n'a pas fonctionné correctement pour faute de budget autonome. Cependant, la mairie a créé un service social chargé des questions sociales dont celles des enfants. Ce service intervient surtout dans la prise en charge scolaire et sanitaire des enfants vulnérables et dont les parents reconnus indigents par le CPS. Dans le cadre de ses prérogatives, ce service qui se résume à une seule personne (animatrice), mène quelques séances de sensibilisation surtout avec les femmes de la commune. De plus, le seul agent n'est pas une animatrice encore moins une assistante sociale de formation.

**La gendarmerie** enregistrent les plaintes et sanctionnent toutes formes de délits commis sur les enfants. Elles participent également aux côtés des ONG à la lutte contre le déplacement des mineurs de moins de 18 ans. Dans ce cadre elles prennent part à la prévention, la recherche des parents, la réinsertion des enfants et la répression des auteurs et de leurs complices. La question de l'enfant ne semble pas être une préoccupation majeure pour cette structure étatique. Elle n'intervient que lorsqu'elle est saisie par les parents d'enfants en situation ou par le CPS. Elle ne dispose pas suffisamment de moyens (personnels, financiers, matériels roulants défectueux). Les actions préventives sont quasi inexistantes. La répression n'est pas effective parce que les parents interviennent pour plaider en faveur de leurs enfants.

La **Circonscription Scolaire** est la structure représentante du ministère de l'enseignement maternel et primaire. Elle œuvre pour une scolarisation intégrale de tous les enfants en âge de scolarisation.

Le **centre de santé** intervient dans la promotion et la prise en charge sanitaire des enfants, en particulier les OEV victimes du SIDA et les enfants dont les parents sont en situation d'indigence.

Le **Tribunal de Première Instance** (TPI) connaît des crimes et délits commis par et sur les enfants.

### 3-Le mode d'intervention des ONG dans la commune



Figure XI: intervention des ONG

**Source** : Nonkoudjè, 2016

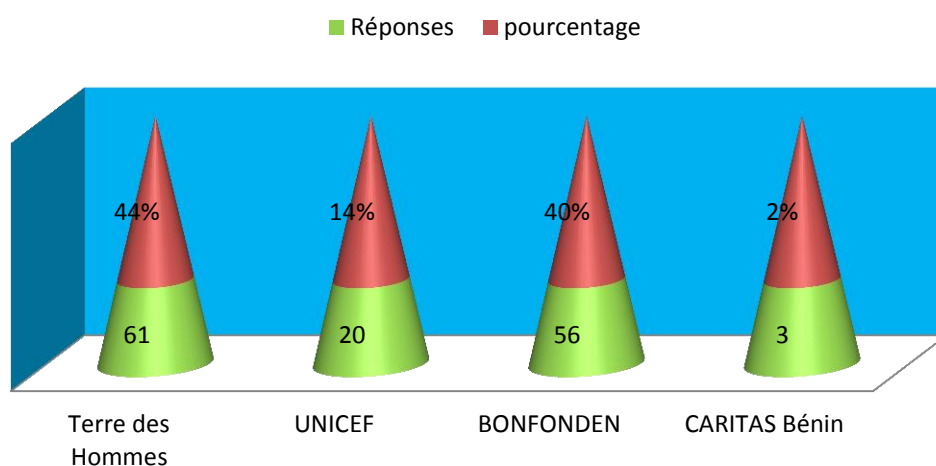
A travers cette figure ci-dessus, 89% des interviewés estiment que le mode d'intervention des ONG est individuel. Par contre 11% considèrent qu'il existe une synergie d'action entre les ONG. Cette forme d'individualisme qu'elles prônent relève de la logique d'afficher leur propre identité. Selon les informateurs Terre des Hommes fait de l'insertion des enfants retrouvés en situation difficile d'ici et ailleurs. Ensuite ouvre un dossier pour l'enfant. Sur proposition de l'enfant, TdH appuie en kit scolaire pour ceux qui veulent aller à l'école, de même des frais de contrat ou demi-contrat pour ceux qui veulent apprendre un métier. Un suivi est fait dans ce sens seulement que le budget alloué à cette prise en charge est insuffisant pour le devenir des enfants. Ils étaient organisés à l'intention des enfants victimes des colonies de vacances. L'UNICEF selon nos sources appuie d'autres structures telles TdH et CPS en kit scolaire et les frais de scolarité. Ses actions dans un passé récent étaient constituées de la scolarisation des filles et de l'éducation pour tous dans la sphère nationale. CARITAS Bénin, intervient dans la protection des enfants. Il s'agit ici de l'appui institutionnel aux enfants vulnérables. A cet effet la prise en charge concerne le logement dans les centres, appuis nutritionnel et psychosociale. Le second volet concerne la communication pour le développement. C'est-à-dire la communication pour un changement de comportement. La principale activité consiste à sensibiliser les enfants vulnérables par le biais des paroissiens et des marchés (Tindji Akodédjro et Bohicon) sur les droits des enfants.

BØRNEfonden intervient dans la protection avec des stratégies peu ordinaires comme les autres. Cette organisation intervient dans les domaines de la scolarisation des enfants dans l'amélioration de leur santé, l'alimentation, la formation professionnelle et la protection de leurs droits. Elle agit suivant un système de parrainage et assure un suivi intégral des enfants parrainés depuis la maison jusqu'au lieu de formation. Elle couvre les arrondissements de Za-Kpota,

de Za-Tanta et de Kpozoun. En terme d'actions, elle octroie des microcrédits aux parents, leur assure la formation à la gestion ; elle achète les fournitures scolaires et les subventionne par la mise en place de boutique dans les écoles gérées par la communauté représentée par les APE. Il y a aussi la prise en charge des frais de scolarité, vestimentaire et alimentaire, santé, équipement des salles pour les écoles maternelles et primaires. Equipement en centre de santé. Compte tenu des budgets très insuffisants de l'Etat béninois alloué aux structures de protection beaucoup reste à faire dans le domaine de la protection des enfants.

#### 4-Les ONG selon leur niveau d'implication dans la commune

Plusieurs ONG interviennent dans la commune.



FigureXII : Niveau d'implication des ONG

**Source** : Nonkoudjè, 2016

A travers cette figure ci-dessus 44% des parents et enfants perçoivent les actions de Terre de Hommes sur le terrain comme ONG intervenant dans le domaine. 40% des interviewés trouvent BØRNEfonden opérant dans ce sens.14% pensent aussi que UNICEF intervient et 2% en faveur de CARITAS Bénin. Ce ci témoigne de ce que certaines structures sont en contact avec les

populations. Pourtant ces actions infligent peu de changement de la part des populations.

### **5-Le parchemin des structures de lutte contre la mobilité**

Les politiques en matière de justice pénale varient considérablement, car elles reflètent différents points de vue quant au rôle de l'appareil judiciaire en ce qui concerne la mobilité des enfants. La décision d'engager des poursuites contre les auteurs présumés de mobilité se trouve confronté à divers facteurs, y compris la gravité des traitements infligés, la solidité des preuves, le fait que l'enfant fera ou pas un témoin compétent et l'existence de solutions viables autres que des poursuites. Ainsi au niveau du CPS comme à la gendarmerie les mises en cause se posent plusieurs questions. Ils s'insurgent contre les allégations provenant de la mobilité des enfants. Dans nos différentes localités, les populations ont des idées négatives de la gendarmerie et de la police. Elles ont la crainte à s'y rendre avec des prétextes que ce sont des lieux qui sont destinés pour des hors la loi, les délinquants. Donc pour des questions de progénitures il est illégitime d'être comparu devant quelque juridiction.

Ces lieux sont connus pour leur répression et le mot convocation a une connotation très négative et il est mal perçu qu'un membre de la famille ou de la communauté puisse prendre une convocation pour les siens. La convocation provenant de la gendarmerie et de la police est source de polémique et presque tout le village est informé que tel a reçu une convocation, même le délégué et les conseillers du village qui sont les premiers à recevoir ces papiers s'interrogent sur leur portée. Et comme c'est à l'une de ces autorités qu'il revient de la présenter à l'incriminer, on pense que ce sont ces dernières qui sont les vrais détenteurs de ces convocations ou bien ce sont elles qui ont porté la plainte ou ont dénoncé. C'est l'une des raisons pour lesquelles les autorités locales ont préféré que ces situations soient traitées localement.

Ce sont des situations qui font que la gendarmerie et la police se prennent des fois mal, elles exigent nécessairement que les plaintes proviennent des parents avant de pouvoir agir. C'est une situation assez compliquée pour le CPS qui n'a aucun pouvoir de coercition et qui doit forcément passer par ces deux autres institutions étatiques pour jouer pleinement son rôle régalien. Une infraction est commise et connue de tous et l'on exige qu'il y ait une plainte directe de la part des parents, or, ce qui est compliqué dans cette affaire, c'est que la gendarmerie tout comme la police sont bien conscientes que les communautés villageoises ont des réserves des méfiances et des craintes de leurs interventions. Mais au regard de la loi, tout porte à croire que si quelqu'un est victime et un citoyen signale à la police ou à la gendarmerie, celles-ci allaient demander que ce soit les parents de la victime qui se plaignent. Des questions se posent donc à ce niveau, est-ce que c'est parce que le CPS se substitue aux parents des victimes ou si c'est parce qu'après tous les gens finissent par se comprendre ? La réponse de la police et de la gendarmerie se situe à deux niveaux ; il s'agit pour ces deux, du fait qu'il y a insuffisance de personnels et de moyens roulants pour répondre efficacement à cette demande. La vraie difficulté et les causes des échecs de la justice, c'est tout de même les nombreuses interventions et les pressions qui sont faites aux agents de la sécurité dans les cas d'interpellation.

Les acteurs de lutte contre la mobilité sont confrontés à des réalités sur le terrain. Ce sont des interventions qui n'arrangent pas toujours les parents et leurs enfants. Parfois les procédures mettent les forces de l'ordre et les agents du CPS dans une situation de faiblesse et qui font abandonner tout le processus. Même les parents qui devaient les accompagner, ce sont eux qui replient et qui ne veulent pas que des actions soient prises à l'encontre des coupables. Les raisons sont simplement que pour ces parents, il faut éviter de perdre le temps et mettre à nu le secret de la famille, en plus, ce sont des dépenses qui sont

opérées. Le risque est assez grand pour tous les intervenants de la chaîne. Pour les forces de l'ordre, leurs principales difficultés proviennent des autorités à divers niveaux. Voici les propos d'un enquêté. « Ce n'est pas en une journée qu'il faut changer les pratiques qui sont fondées depuis des décennies. On fait ce qu'on peut faire pour convaincre les gens. C'est presque parti et ce n'est pas parce qu'on a simplement arrêté les trafiquants, non. C'est parce que cette pratique a fait assez de remous au sein de la population. C'est progressivement que les choses vont disparaître. Je suis un responsable, d'accord mais les gens font de trop chez nous ici et c'est comme si ce phénomène n'existe pas chez eux. Je sensibilise chaque jour les miens, mais je refuse qu'on vienne brutaliser, honnir les miens : je préfère dire au gouvernement de mettre en place des usines pouvant consommer les jeunes à la quête du travail. A cet effet le phénomène disparaîtrait de lui-même » : un des chefs de village, 17/10/2016.

Mais les choses semblent un peu évoluées et les populations compte tenu des nombreuses sensibilisations des partenaires au développement commencent par mieux se prendre. En effet, le mécanisme d'intervention des ONG et des projets programmes connaît des progressions et les populations peuvent entrer directement en contact avec les responsables des institutions en charge de la prévention et de la protection des droits des enfants. Une fois que des forfaits sont commis à l'endroit des enfants, que le CPS, la gendarmerie ou les ONG sur place aient réunis des preuves, il revient directement aux responsables hiérarchiques au sommet de prendre des mesures pour rendre justice. Cette nouvelle forme d'intervention protège les responsables locaux à divers niveaux et évite des interventions anarchiques ou point de ralentir ou de bloquer les actions et de favoriser la violation perpétuelle de droits des enfants.

## **6-Les programmes de réinsertion**

De la crise d'Abeokuta à nos jours l'approche est restée à quelque exception la même. Dans une approche globale du phénomène de la mobilité, les ONG disent veiller à la réinsertion sociale des « victimes ». Elles prennent en charge les frais de scolarité de ceux qui sont en mesure de reprendre l'école et les frais d'apprentissage professionnel des autres. En 2005, 200 enfants ont bénéficié de cet appui. Beaucoup d'autres parents aimeraient voir leur descendance en profiter aussi. Mais seuls les mineurs rapatriés officiellement ont pu obtenir de ces programmes de réinsertion. Ceux rentrés seuls après avoir entendu que les enfants béninois du Nigeria se faisaient emprisonner et ceux dont les parents étaient absents lors du passage de l'ONG pour dresser les listes des bénéficiaires n'ont pas eu droit et étaient les premiers à repartir vers le Nigéria. Il va de soi qu'en l'occurrence l'assistance proposée est de nature exceptionnelle et non généralisable. Il est en effet utopique que les ONG entretiennent tous les enfants susceptibles de partir travailler, car il faudrait pour cela assister des centaines de milliers de mineurs béninois.

Une fois de plus, on n'a visiblement pas pris la peine de leur expliquer en quoi consiste au juste l'aide qui leur est accordée. Ils prennent ce qu'on leur donne et cherchent à obtenir davantage mais sans savoir exactement ce à quoi ils peuvent prétendre. Ils savent, parce qu'ils l'ont vu, que leur inscription à l'apprentissage est payée et qu'au début leur nourriture était payée en partie. Par contre, en ce qui concerne l'instant et l'avenir, ils ne savent pas ce qui leur revient. Ne voyant plus venir l'argent de la nourriture, ils se demandent si c'est leur patron qui le reçoit et le garde ou s'ils n'en ont plus. Même au sein du personnel de l'ONG distributrice, personne ne semble le savoir au juste, nombreux sont ceux qui se sentent défavorisés. Les apprentis, jaloux et persuadés que les rapatriés reçoivent de l'argent des ONG, estiment qu'ils

pourraient payer une plus grande part pour la nourriture et le loyer, ce qui provoque des conflits.

Les enfants se posent la question si ce ne sont pas leurs patrons qui jouissent de l'argent que les ONG leur donneraient directement. Les parents à leur tour suspectent les patrons. Personne n'en sait davantage sur les frais médicaux ni la cérémonie de fin de cycle qui permet d'avoir le diplôme, d'ouvrir un atelier à son compte et qui coûte les économies d'une année de travail au minimum. Il serait logique, dira l'un d'eux, que si les ONG veulent nous prendre en charge, elles le fassent jusqu'au bout. Les enfants interrogés lors de cette recherche nous ont dit ce qu'ils pensent de ces programmes d'insertion et ce qu'ils préfèrent entre leur statut de bénéficiaire et celle de travailleur dans les carrières du Nigeria. Deux cas de figure se présentent après leur « réinsertion » : le désespoir dans lequel baigne leur avenir d'une part et le soulagement d'avoir été échappé des conditions pénibles d'autre part.

Certains estiment que les programmes de réinsertion sont entièrement admissibles parce qu'ils leur procurent le savoir lire et écrire ou d'apprendre un métier qui pourra leur servir plus tard. D'autres, par contre, critiquent les conditions dans lesquelles ils se retrouvent. Certains apprentis et écoliers se plaignent régulièrement de mauvais traitements, de fatigue, de manque de nourriture et de problèmes de logement. Un des garçons doit marcher matin et soir deux heures avant d'arriver chez son patron où il se fait régulièrement battre parce qu'il arrive trop tard, où il se fait réprimander à longueur de journée, n'a pas assez à manger, est visiblement mort de fatigue. Il se demande s'il y a gagné au change. Certains considèrent bel et bien que leurs conditions de vie étaient meilleures dans les carrières que chez eux. Ils peuvent envisager d'y retourner et tous connaissent des garçons qui sont déjà repartis.

Ainsi sur soixante-dix enfants interrogés 85% ne conçoivent pas leur réussite au village. Au Nigeria par exemple, ils trouvaient la vie dure, le travail pénible, les conditions matérielles rudimentaires. Mais ils avaient de l'argent, des temps libres le week-end, ils pouvaient « s'offrir la vie » comme ils le disent, se promener, aller au cinéma, loisir inaccessible dans leur village natal. Ils considèrent cette contrepartie suffisante pour juger les conditions de vie au Nigeria plus acceptables. Par contre 15% sont très heureux au village, soulagés. Ils ont véritablement vécu un enfer au Nigeria ou ailleurs : pas assez à manger, dormir en brousse sous des abris de hasard, vivre de rapines, ne pas pouvoir se laver, recevoir des coups arbitrairement, avoir envie de fuir mais savoir que les représailles seront terribles, être drogués pour travailler.

Ici ce qui semble faire la différence avec le groupe précédent, c'est qu'ils étaient plus jeunes (entre 7 et 11 ans lors de leur rapatriement) et surtout, qu'ils accomplissaient leur premier contrat. Le système des carrières est en effet très hiérarchisé. Alors qu'en bas, on est à la merci de tout le monde, on peut progressivement gravir des échelons : devenir superviseur d'une équipe de deux ou trois enfants, puis patron à son tour. Les privilèges viennent avec l'expérience. La description que ces enfants donnent de leur vie au Nigeria fait penser à un système d'échelonnement. En outre, les enfants parlent de régime arbitraire des châtiments, de faveurs, de punitions collectives, d'humiliations gratuites. Il y a aussi l'envie de fuir mais la presque incapacité d'y parvenir, l'absence de soins, alors que soigné et nourri plus correctement l'enfant travaillerait mieux, l'absence d'abri. Et finalement, le choc à l'arrivée : comme les nouveaux arrivants dans les camps de concentration, ils se demandent si les gens qu'ils ont devant eux sont bien des hommes, tellement ils sont chétifs, anéantis, avilis... La situation reste la même pour les vidomègon dont les deux cas de figures se sont présentés lors de cette investigation.

L'ensemble n'a pas vécu le même sort, loin de là. Il est absolument logique qu'ils ne font pas le même témoignage sur les programmes dont ils bénéficient. Les uns vivent leur rapatriement comme une réelle délivrance. Les autres, quand ils ne préféreraient pas retourner au Nigeria, se demandent si leur situation actuelle est plus enviable que celle des carrières. Il est absurde que des vécus aussi distincts puissent être confondus.

### **Chapitre III : analyse socio anthropologique de la mobilité des enfants**

#### **1-Les causes de la mobilité aux yeux du socio anthropologue**

Les événements familiaux et les facteurs liés à l'emploi sont les facteurs les plus déterminants de la mobilité des enfants. Ces derniers ne jouent le rôle principal que dans le cas de la mobilité de longue distance, aux côtés du diplôme, de l'âge, du revenu et de la taille du ménage. La mobilité de courte distance, bien qu'en recul relatif, reste majoritaire. La conjoncture économique d'ensemble et notamment l'état du marché de l'emploi influencent fortement la mobilité des enfants et plus particulièrement celle des enfants de Za-Kpota.

Les différentes pratiques auxquelles les acteurs se réfèrent entraînent d'un point de vue analytique l'idée que la traite des enfants n'existe pas comme une catégorie homogène et unifiée. Les discours sur la traite font référence de façon très significative à deux principales formes : le travail dans les carrières et le placement pour utilisation dans le commerce ou autre Plan Bénin(2006). Le travail dans les carrières est la première configuration de travail qui consiste à utiliser les enfants dans les carrières et dans les plantations où ils fournissent beaucoup d'efforts pour la production des ressources. Leur paye y est souvent et est récupérée par les trafiquants ou les intermédiaires. Les hétéroclites dérivées notées par les différents acteurs mettent l'accent sur la décadence des mœurs, la démission de certains parents, la conjoncture économique, la détérioration du système scolaire, l'appauvrissement de la plus part des localités, etc.

Ces différentes causes justifient aux yeux de certains interlocuteurs que les parents détournent leurs enfants des circuits formels de l'éducation au profit de leur utilisation dans le commerce à but lucratif. Les déplacements des mineurs qui portent les germes de la traite ou même ceux qui peuvent être qualifiés de traite prennent corps dans des structures sociales traversés par des contraintes de tous genres. Tout comme noté en haut dans la présentation des

résultats, les déplacements d'enfants sont parfois inscrits dans des logiques de valorisation sociale de celui qui se déplace (Imorou, 2015). Les déplacements ou mobilités des enfants et jeunes sont donc inscrits dans des relations sociales très complexes. Ils se présentent comme une réalité ayant des fondements socio-historiques très profonds. Même s'il est mineur, certains pensent que l'enfant doit pouvoir se déplacer et ramener au moins quelque chose à son retour dans son milieu d'origine. Cette perception des parents rejoint les faits décrits dans la publication de (TingbeAzalou, 2011).

Une analyse sociologique du quotidien met en exergue une multiplicité de causes définissant le cadre global des contraintes avec lesquelles les enfants et leurs parents composent. Ces contraintes apparaissent aux yeux de nombreux observateurs comme les principaux obstacles aux différentes interventions visant à protéger les enfants rendus vulnérables du fait de la mobilité. La restitution des stratégies et moyens de lutte contre la mobilité des enfants permet aussi de saisir un ensemble d'éléments qui mettent à mal la protection conçue et mise en œuvre par de nombreuses institutions.

Dans cette même optique des mécanismes de protection tels qu'ils sont mis en œuvre dans les différents processus de protection rend compte de certaines irrégularités. Au nombre des dispositifs de protection figurent la cellule de lutte contre la mobilité des enfants ou les comités de surveillance ou de vigilance visant à lutter contre la traite et les pires formes de travail des enfants ou leur exploitation. La mise en place de ces comités repose sur une stratégie d'implication des populations locales dans la mise en œuvre de principes juridiques de protection à l'opposé du cadre socialement établi.

Cette même réflexion a permis aussi de cerner de nombreuses thématiques traversées par des paradoxes liés à la protection de l'enfant. Les formes de pratiques identifiées comme mettant en cause la protection et plus

généralement le développement des enfants renvoient de façon quasi systématique aux questions de déplacement/transport et de travail des enfants.

Or une bonne partie des réflexions actuelles montre que ces pratiques constituent une réalité qui prend de l'ampleur pour des raisons sociales, culturelles, économiques et institutionnelles (BCAT, 2010). En se préoccupant de la situation on se rend compte à partir de la réalité concrète de ce que les enfants de Za-Kpota dont il est question sont souvent âgés de 9 à 16 environs et sont utilisées dans les travaux domestiques, dans l'agriculture et dans les petits commerces. Ces enfants vivent dans des situations jugés difficiles par les institutions de protection (ils dorment dans les lieux de travail sans aucune protection, dorment tardivement et se lèvent très tôt le matin...), mais souvent jugées formatives par les parents.

Ainsi le fait que ces enfants vivent dans des situations sociales peu enviables (la ségrégation en matière de soin de santé, le fait qu'ils ne mangent pas à leur faim et le manque de distraction et de repos) explique que des structures comme l'UNICEF (2007) les considèrent comme en situation de vulnérabilité alors que certains acteurs sociaux de base considèrent qu'ils traversent là l'immense tissu d'initiation constitutif de leur personnalité future.

L'analyse des profils des enfants en situation de mobilité enseigne que la plupart d'entre eux sont le plus souvent les enfants issus de grandes familles qui vivent le martyr. Ces familles éprouvent souvent de difficultés à nourrir leur progéniture parce que ne disposant pas de ressources nécessaires pour satisfaire leurs besoins. Face aux difficultés économiques certains parents n'hésitent pas à accepter l'offre des négociants qui leur proposent souvent des miettes pour emporter leurs enfants. Outre cela, le statut d'OEV accroît les risques potentiels de déplacement des enfants dans la mesure où les orphelins bénéficiant rarement de protection. Les conditions de vie de ces enfants dévoilent les mutations sociales que connaissent généralement les familles dans

la commune de Za-Kpota. Ce rejoint un peu les propos de Massart (2009) : parmi les stratégies familiales et celles des jeunes et des enfants, la mobilité apparaît comme une tactique pour faire face aux défis de survie tant matérielle que identitaire. Les éléments observés ici résultent de la prétendue solidarité communautaire souvent imputée de façon abusive aux sociétés africaines. Les orphelins sont dans nombre de cas évoqués victimes d'abandon de la part de la famille élargie. Dans certains cas ils sont même dépossédés de ce qui devrait leur revenir comme héritage parental sans pour autant que ceux qui devraient les prendre en charge jouent leur rôle. Face aux incertitudes dans lesquelles ils se trouvent ces enfants se muent parfois en candidats spontanés aux déplacements et courent les risques de se constituer victimes de mobilité.

Il apparaît aussi que des pratiques de placement qui ont une base traditionnelle très profonde sont identifiées comme des origines culturelles des pratiques décriées. Cela résulte de ce que leurs dérives conduisent à ces pratiques jugées néfastes pour les enfants. Les normes traditionnelles prévoient dans les différentes localités investiguées que les enfants appartiennent aux groupes sociaux qui les ont vus naître et grandir. Ces groupes sociaux dont le fonctionnement est gouverné par la socialisation des réalités s'inscrivent souvent dans des logiques contradictoires des normes générales et impersonnelles véhiculées par les institutions de protection. Ces normes postulent une prise en compte de droits catégoriels des enfants.

Or les réalités locales n'offrent pas des possibilités de catalogage car les enfants de leur point de vue n'ont pas une existence propre. En effet dans les cas où cela s'est avéré exact, les missions qui les poussent aux déplacements risqués sont souvent des missions familiales. Il en résulte que nombre d'entre eux partent avec la bénédiction de leurs parents. Cette portée des faits tend vers celle de Blumer(2000), à propos de la question d'identité des immigrants, face aux défis de l'heure et les stratégies d'adaptation et d'intégration.

Dès lors une description des espaces de déplacement des enfants dans la commune met en exergue une diversité d'acteurs favorables ou non aux expériences que les enfants vivent. Dans ces espaces on rencontre principalement des membres des comités de lutte contre la mobilité des enfants. Il s'agit de comités présents dans de nombreuses localités avec des volumes d'activités plus ou moins variés : alors que certains n'existent que pour contenter et les institutions de protection et montrer qu'ils ne sont pas insensibles à la protection de leur enfants, d'autres sont véritablement actives et participent à inquiéter les intermédiaires ou tout autre acteur qui prend part aux processus de déplacement frauduleux des enfants. De tout ce qui précède les deux hypothèses sont validées.

## **2-Les ONG entre fiction et réalité**

Décrire les représentations sociales de la mobilité des enfants dans le contexte Béninois, c'est comprendre et expliquer les dimensions sociale, Culturelle, ou symbolique qu'accorde les dites-victimes du phénomène. Dans le cas d'espèce ce que le protocole de Palerme définit comme la traite des enfants n'est pas pour autant perçu par les communautés eux-mêmes. Premier résultat de la Consultation fut donc de distinguer très nettement deux groupes parmi les enfants interrogés : ceux qui regrettaient l'intervention des ONG et ceux qui montrent très satisfait ceux qui pouvaient sans crainte envisager de repartir au Nigéria et ceux pour lesquelles s'est exclu. De la même manière certains enquêtés comme acteurs d'ONG regrettent la réinsertion de certains enfants compte tenu de leur état actuel.

Etant donné la détresse en lesquelles les derniers déclarent être trouvés, on peut à juste titre estimer qu'il y aurait urgence à se pencher sur leur sort, à mieux connaître les tenants et aboutissants de la situation de leurs semblables à se donner les moyens d'intervenir, de même ce programme d'action soulève des

difficultés. Il y aurait tout lieu d'y affecter des ressources supplémentaires que l'on pourrait partiellement trouver en cessant par contre d'intervenir dans des situations où les bénéficiaires eux-mêmes jugent l'intervention inutile, voire nuisible. Les politiques à suivre ne peuvent être fondées que sur les informations fournies par les intéressés eux-mêmes. Car les condamnations abstraites du travail des enfants sous toutes ses formes favorisent au contraire la persistance des amalgames aberrants. Comme le souligne un spécialiste des droits des enfants : « un appui différencier pourra permettre d'atténuer la mobilité des enfants dans la commune de Za-Kpota. Car les interventions jusque-là ont pour la plupart plongé les enfants dans une situation de mobilité » Michel, 15/11/16.

Selon Schlemmer(2002) dans son article Paradigmes de l'enfance et de l'école La perception de l'enfance varie profondément, d'un lieu ou d'une époque à l'autre. De la même façon la mobilité des enfants varie d'un lieu à un autre et socialement construit. Ainsi, comme le montre à l'envi l'idéologie dominante, à l'échelle mondiale et les grands textes internationaux, même si la Convention des droits de l'enfant ouvre des perspectives radicalement nouvelles sûres ! Certains points, sur lesquels nous reviendrons, est bien l'idéologie des pays du Nord telle qu'elle s'est formée progressivement depuis la seconde moitié du XIXe siècle. Elle affirme un modèle idéal de l'enfance, « monde à part », celui de « l'innocence » à préserver des réalités du monde adulte.

Cependant l'enfant y est par définition exclu de la production, il est en phase d'apprentissage de la vie. Le postulat (que ne démontre pourtant pas la littérature ethnologique) est le cadre domestique de sa famille restreinte et le cadre social que l'Ecole obligatoire offre les meilleures conditions de son épanouissement et de sa formation. On juge alors à ce critère les conditions faites aux enfants dans le monde, condamnant les distorsions existantes dont toute forme de travail comme des situations dommageables pour

l'enfant. Pour ce sens commun, l'enfant n'a par définition, dirions-nous : l'étymologie est là pour, le rappeler pas droit à la parole, il n'est pas sujet de sa propre histoire, de son devenir. Il doit être pris en main, protégé, éduqué, conduit vers le stade adulte.

L'enfant est rarement perçu comme un acteur, mais le plus souvent comme la « cible », le réceptacle passif de mesures prises pour le protéger. On considère tous ceux qui ne correspondent pas au modèle exclusivement comme des victimes, comme des objets - objets de pitié, de compassion et de charité pour les nantis qui se penchent sur leur sort, objets de honte et de culpabilité pour leurs parents, leur famille, leur milieu, non comme des sujets de leur propre histoire.

Or la réalité ne correspond pas, tant s'en faut, à cette image : loin de se conduire en irresponsables, nombreux sont les enfants au travail, notamment, qui sont devenus, de fait, le soutien financier de leur famille, qui ont une claire conscience et qui souvent en tirent une légitime fierté ; mais aussi, loin d'être innocents, nombreux sont les enfants dont le sens moral a appris à se limiter à la défense de soi et des siens, et qui oserait les en blâmer ? Les deux comportements ne sont d'ailleurs nullement exclusifs l'un de l'autre, mais tous deux remettent en question le modèle général. Surtout, un phénomène potentiellement majeur est en train de surgir : la prise de parole des enfants. Des enfants se sont organisés et luttent pour leur reconnaissance comme acteurs sociaux et politiques au sens plein, pour que leur voix soit entendue et prise en compte dans les décisions qui les concernent.

Il serait trop long d'énumérer les actions locales mais, sur le plan international, rappelons la réunion de Kundapur, en Inde, où se sont rencontrés en 1996: des délégués de trente-trois pays venus du monde entier, suivie du « Mondialito », sommet des enfants travailleurs du monde

qui s'est tenu l'année suivante au Pérou, puis en 1998 à Dakar, sans parler de la Marche mondiale contre le travail des enfants ni, débordant le cadre des enfants 'travailleurs, du Parlement mondial des enfants qui vient de se tenir en son temps. Il y a là une véritable révolution culturelle en cours,' qui renverse le regard porté sur l'enfance et sur le travail.

L'enfant qui prend la parole et exige d'être entendu devient un sujet, rappelle qu'il sera un citoyen, qu'il est un travailleur, et qu'il peut revendiquer des droits, Droit du travail et droit à l'éducation. Les enfants qui s'organisent ainsi peuvent s'appuyer sur la Convention des droits de l'enfant (en particulier les articles 12 et 13, portant sur le droit d'expression, et l'article 15, relatif au droit d'association), approuvée par la quasi-totalité des pays membres des Nations unies. Depuis août 2014, la Bolivie autorise le travail des enfants dès l'âge de 10 ans. Si cette nouvelle loi permet d'encadrer ce secteur, une demande des syndicats, elle est aussi critiquée pour risquer d'encourager des enfants à travailler très jeunes. L'UNICEF a fait part de sa « préoccupation » et l'OIT a annoncé une enquête.

Cependant, tout comme ce fut le cas de la Déclaration des droits de l'homme, celle-ci pose des principes révolutionnaires qui ne porteront leurs fruits qu'à long terme. Dans l'immédiat, force est de reconnaître que tous les droits énumérés dans la Convention ne sont pas intégralement appliqués par nombre des États qui l'ont pourtant ratifiée, ni ne peuvent l'être du jour au lendemain et notamment pas le droit à l'éducation. Les Conventions du BIT, elles, sont mieux soumises au contrôle que celles de l'ONU, et les États ne les signent que s'ils pensent pouvoir, au moins dans une certaine mesure, répondre de leur engagement. Mais, par définition elles ne concernent directement que les droits du travail appliqués aux enfants, non les autres droits définis par l'Organisation des Nations unies.

Or le point central de la Déclaration de l'ONU sur les droits de l'enfant, l'axe autour duquel tout le reste s'articule, s'énonce dans le principe 2 : « l'intérêt supérieur de l'enfant doit être la considération déterminant. Si l'on définit l'enfant comme un être en devenir, comme un futur citoyen, l'intérêt supérieur de l'enfant est toujours de contribuer à lui donner toutes les chances de devenir un adulte averti, un citoyen responsable, un sujet autonome dans ses idées et dans ses actes. Appliqué au travail, cela signifie que c'est justement le droit de l'enfant à l'éducation qui est la priorité, et que les conditions de l'emploi ne doivent pas y poser obstacle.

En ce sens, la Convention contre le travail des enfants aurait dû, au nombre des « formes extrêmes de travail des enfants », compter tout type de travail qui interdit à l'enfant de s'éduquer et d'acquérir une formation minimale lui permettant d'exercer un métier qualifié. Car il est aussi grave, pour un enfant, d'être privé d'avenir que d'être privé d'enfance. Un travail qui n'est pas « susceptible de compromettre la santé, la sécurité ou la moralité de l'enfant », mais qui est limité aux mêmes gestes répétitifs, sans créativité, sans initiative, et qui ne laisse pas à l'enfant assez de temps pour s'éduquer par ailleurs, est tout aussi intolérable, il doit tout autant être mis « en point de mire », pour reprendre l'expression du BIT, que les autres formes considérées comme les « pires » par la Convention.

Il y a bien sinon opposition logique, du moins tension contradictoire entre le droit du travail spécifique défini par la Convention du BIT et le droit à l'éducation réaffirmé par la Convention de l'ONU. Ainsi, le débat aujourd'hui a quitté le seul domaine du travail où s'opposaient « abolitionnistes », partisans d'interdire l'emploi des enfants au travail, et « protectionnistes », partisans d'une protection spécifique pour les enfants travailleurs pour rejoindre celui de l'École. Les clivages qui opposaient l'affirmation des principes (jusqu'à nier la réalité ?) et le principe de réalité (jusqu'à faire bon marché des principes ?) se

retrovent alors sur l'Ecole : l'idéalisme des « abolitionnistes » affirme que « la place des enfants est à l'École », tandis que le pragmatisme des « protectionnistes » soutient les formules d'Écoles non formelles, qui permettent à l'enfant de gagner sa vie tout en recevant une formation. École et travail sont ici pensés comme exclusifs l'un de l'autre.

Pourtant, « droit à l'éducation » ne veut pas dire la même chose que « droit à l'École ». L'éducation est un objectif, une valeur universelle. L'École est un moyen, une institution. Mais elle se révèle incapable de réaliser son objectif affiché : offrir à chacun une formation minimale qui lui permette d'entrer dans la vie active en étant un tant soit peu armé pour effectuer des choix et peser sur l'orientation de sa vie.

L'imposition des lois universelles aux réalités béninoises infligent peu de changement. Même s'il est formellement interdit, le travail des enfants reste nécessaire à la survie économique des familles. Certaines formes de travail sont donc devenues clandestines. Les intermédiaires, protections précieuses pour les enfants, ne peuvent plus exercer leur activité que sous le risque des sanctions sévères. Les enfants qui continuent à se rendre à l'étranger sont davantage victimes du racket policier. Les « comités de vigilance » institués pour contrôler localement les déplacements de mineurs tendent à considérer, comme le leur ont appris leurs fondateurs, toute migration économique ou déplacement des enfants tiennent lieu de la mobilité.

Certaines structures sous peine de ne pas perdre leur job, évoquent habituellement le travail des enfants, les violations orchestrées aux droits des enfants. Malgré cette situation, il y a très peu de structures locales véritablement engagées dans la défense des droits des enfants dans la commune longtemps considérée comme des communes d'alerte du phénomène et de la traite des enfants. Quelques structures tentent des actions isolées et sensibilisation sur les

droits des enfants à une bonne éducation et à la santé, mais celles-ci restent sans impact réel en raison de leur caractère partiel en termes de couverture du territoire communal et le manque de synergie entre les différents acteurs. La cellule communale de protection des enfants contre la mobilité reste inactif et inconnue des populations faute de moyen.

## Conclusion

Une analyse socio anthropologique de la mobilité des enfants montre que la polygamie (soient 79% contre 21%) en relation avec la multiplicité des naissances participe à la vulnérabilité des enfants et par conséquent les poussent en mobilité. Plusieurs d'autres causes d'origine familiales expliquent également cette situation. Dans ce sens la mobilité apparaît comme le canal le plus probable de réussite de certains et de leurs familles. Les valeurs sociales telles que l'honneur, l'orgueil, la honte des familles renseignent socialement cette question. Les projets individuels de vie et les influences des modèles de réussite sociale amènent beaucoup d'enfants à quitter pour en réaliser. Ainsi, bon nombre estiment que les parents sont à l'origine de leurs échecs. La situation est vue comme un facteur éducatif. Vivre hors du toit parental est considéré comme un acte de socialisation, de courage et d'endurance. La mobilité intervient aussi dans un contexte de crise économique(soient 85% contre 15%), l'appauvrissement des sols(soient 66% contre 34%),outillage agricole(soient 83% contre 17%)et troisième âge lié à l'incapacité d'emblaver une grande superficie(soient 58% contre 42%). Il faut ajouter l'analphabétisme des parents(soient 88% contre 12%). L'issue de l'analyse des résultats la première hypothèse est validée.

Sur le plan institutionnel, l'implication des ONG inflige peu de changement dans le comportement des populations à cause du maintien identitaire des stratégies et les moyens mis en œuvre par les structures de lutte contre la mobilité des enfants. Dans le viseur ces structures de lutte contre la mobilité des enfants, les actions sont vouées à l'échec. Elles privilégient une approche globale qui va de l'interdiction de la mobilité à la réinsertion dans sa famille et dans la société d'une petite victime, en passant par la répression des auteurs ou les co-auteurs. Elles se battent non seulement pour que la traite soit éradiquée mais également pour interdire le travail des enfants. Les bénéficiaires de ces programmes portent

un œil dubitatif sur ces dispositifs dont ils ne sont pas nécessairement demandeurs. Ce scepticisme s'explique en raison de l'écart abyssal qui existe entre leurs perceptions et les perceptions des ONG (qui faut-il le dire ? seules commandent les actions entreprises). La présentation des données statistiques montrent que 89% des actions ne prennent pas en compte les aspirations et les besoins des communautés contre 11% des actions exécutées pour le bonheur des populations. Il ressort de l'analyse des données que l'hypothèse aussi confirmée.

Prendre au sérieux des diagnostics portés par les mineurs eux-mêmes ne signifie évidemment pas céder à l'illusion selon laquelle eux seuls détiendront les agrafes incontestablement pour accéder à des solutions de leurs problèmes. Mais le refus de cette illusion ne dispense pas de la nécessité d'entendre ce qu'ils ont à dire. Le droit occidental considère un peu plus d'un siècle les mineurs comme irresponsable dont le consentement ne fait aucune différence. Ce postulat adopté afin de les protéger contre les conséquences de leurs actes constitue une fiction juridique sans doute souvent efficace mais dont le statut fictionnel ne devrait pas être oublié : en réalité, des mineurs, même très jeunes (qu'on se souvienne du temps pas si lointain où l'âge de raison était fixé à 7 ans dans nos contrées) sont parfaitement capables de discernement et il est des situations où, parce qu'ils en sont à la fois les acteurs et les seuls témoins fiables, ils se trouvent en meilleure position que quiconque pour poser un diagnostic. En revanche l'imposition d'un diagnostic extérieur, même s'il est vrai bien intentionné, apparaît dans ces conditions comme une violence qui dépossède les acteurs du pouvoir de définir eux-mêmes la teneur de leurs propres expériences. Nous n'avons cessé d'observer les effets pervers d'un tel état de choses. Bernard Schlemmer (2002) *Paradigmes de l'enfance et de l'école, droit à l'éducation et droit au travail*, l'enfant doit être toujours pris comme acteur

et les décisions doivent toujours tenir compte de l'intérêt supérieur de l'enfant et de la question de la famille en générale.

### **Perspectives de thèse**

Au Bénin la réalité est tout autre. Pour que le travail des enfants, la mobilité des enfants puisse diminuer progressivement l'Etat central doit redoubler d'effort en collaboration avec les ONG pour que les milieux où persiste le phénomène soient dotés des infrastructures. Le renforcement des sources de revenus pouvant maintenir les enfants et les parents à leur lieu d'origine. Si la personne trouve à faire dans son milieu où se pratique l'agriculture traditionnelle, mieux qui ne couvre pas le besoin des intéressés. Il faut que l'Etat prenne ses responsabilités en passant par le développement à la base. Il s'agira ici d'apporter un appui différencié à la commune de Za-Kpota en passant par une déviance positive.

Cependant, il ne serait pas pour autant refuser le travail des enfants mais plutôt cadrer le travail non abusif pour l'enfant. Car c'est en forgeant qu'on devient forgeron. Il est même écrit dans la Bible, qui ne travaille pas ne doit pas manger sans perdre de vue la réalité selon laquelle la question de la protection des enfants est une préoccupation planétaire. A cet effet cette thèse aura pour l'ambition les problèmes liés à la protection des enfants et l'analyse socio anthropologique de l'implication des structures de lutte contre la mobilité des enfants à travers l'approche participative des communautés. Par ailleurs, elle aura permis d'évaluer les facettes de la mobilité des enfants dans la commune de Za-Kpota. Inventorier les capacités des structures de lutte contre la mobilité des enfants et les acteurs communautaires, la collaboration et la synergie entre eux ; l'accompagnement, la vulgarisation des textes de loi d'une application effective et rigoureuse ; Faire ressortir l'importance des normes sociales et culturelles traditionnelles des communautés à la base.

## Références bibliographiques

1. **ADIHOU A. et FANOUE-AKO N.** « Enquête sur le trafic des enfants entre le Bénin et le Gabon », Cotonou, avril-juillet 1998, p. 14 ;
2. **BCAT.** « Cause structurel de la traite des enfants, Etude dans les zones intervention des initiatives non étatiques », LASDEL, 2010, p. 55 ;
3. **BIT.** « La réforme du droit de travail en Afrique francophone », Actes du séminaire par le BIT et la Banque Mondiale, Genève, 1957 ;
4. **BIT.** « Combattre le travail des enfants : manuel à l'usage des Inspecteurs de Travail », Genève, 2013, P. 3 ;
5. **BONDY.** « Le défi des enfants travailleurs aux sciences sociales », parue dans le Bulletin de liaison n°2, 2000 ;
6. **Blumer H.** « L'interactionnisme symbolique in Sociologie : épistémologie d'une discipline, Textes fondamentaux », sous la dir.de Jean Michel de Berthelot, ed Bruxelles boeckUniversite, 2000, 72-76 ;
7. **UQUAM,** Québec. « Cahier de recherches sociologiques Automne », n°43. 2006 ;
8. **CHAUMONT J. M.** « Le mythe de la traite des blancs. Enquête sur la fabrication d'un fléau », Paris, La Découverte, cf. aussi CHAUMONT J. M. et WIBRIN ANNE-L., « Traite des noirs, traite des blancs », même combat ? 2009 ;
9. **CUCHE D.** « La notion de culture dans les sciences sociales » Paris, La Découverte (Repères, 205), 1996, 124 p., 49 FF ;
10. **DENKIEWICS B. et al:** « Droit de l'Emploi », Dalloz, 1999 p. 1154 ;
11. **De SINGLY F.** « La sociologie de l'individu et le principe de non-coïncidence » in Monique Hirschhorn (dir.), L'individu social, Autres réalités, autre sociologie ? Presses Universitaires de Laval, 2007 pp. 69-84 ;

12. **DURKHEIM E.** « Les règles de la méthode sociologique », Paris Quadrige/PUT, 22<sup>e</sup> Edition, 1986;
13. **FASSINOU C.** « L'enfant apprenti au Bénin, Mémoire de DEA en droit de l'homme », UAC/Bénin, 2006;
14. **FENEYROL O.** « Les petites mains de carrières de pierre. Enquête sur le travail le trafic d'enfants », parue en 2005 ;
15. **FUKUI. L.** « Pourquoi le travail de l'enfant est-il toléré ? Le cas du Brésil », in Schlemmer B. (éd.), L'Enfant exploité. Oppression, mise au travail, prolétarianisation, Karthala, ORSTOM, 1996, p. 190 ;
16. **GRAWITZ M.** « Méthodes des sciences sociales », 2004, Précis Dalloz ;
17. **GROULXL-H.** « Cette façon de penser la recherche qualitative en opposition à la recherche quantitative, Une approche inductive, respectueuse des dynamiques microsociales », 1997, <https://socio-anthropologie.revues.org/30>;
18. **IMOROU A-B.** « Les mobilités saisonnières des mineurs : dans l'anti chambre des migrations et des nouvelles trajectoires sociales dans le Bénin rural », In revue de géographie BenGéo UAC. Cotonou, 2015; pp.50-68 ;
19. **IMOROU A-B.** « Investiguer les trajectoires de jeunes et enfants mobiles au Bénin : le socio anthropologue dans le processus d'une protection efficace des mineurs », Ann.Univ. de Lomé, Sér.Lett., Tome XXXI-2, Déc. 2011, pp.39-46 ;
20. **JEKINNOU M. P.** « Etude exploratoire sur la perception de l'enfant et ses besoins, dans le mono et le Couffo », Rapport, Plan International-Bénin, 2000 ;

21. **L'AHOU EFATO H. SONON.** « Anna, Brazil et le trafiquant », Edition MEPS Cotonou (Bande dessinée) S. D ;
22. **LAUSANNE.** « Regards sur les enfants travailleurs. La mise au travail des enfants dans le monde contemporain. Analyse et études de cas », Cahiers libres-Editions Page deux-CETIM-Quotidien. Le Courrier, 1998, p. 144-145 ;
23. **MASSART G.** « Synthèse analytique des recherches concernant le projet 'Mobilité' », Rapport 2009, p49 ;
24. **MANEDAS SION C.** « Entre les dérives humanitaires et la protection des enfants dans les situations d'urgence : Le cas des 103 enfants de l'Est du Tchad dans l'affaire Arche de Zoé », 2011, [https://doc.rero.ch/Das\\_Mane\\_Claude\\_Mmoire](https://doc.rero.ch/Das_Mane_Claude_Mmoire) Orientation Recherche;
25. **Maalla M'jid N.** « Projet régional commun d'étude sur les mobilités des enfants et des jeunes en Afrique de l'Ouest et du centre », Rapport, 2010, P.83 ;
26. **NIEUWENHUYS O.** "The Paradox of Child Labor and Anthropology", Annual Review of Anthropology, n°25,1996, p. 237 (traduction B. S.);
27. **QUIVY R. et CAMPENHOUDT V.** « Manuel de Recherche en Sciences Sociale Arts, Philosophie et Sociologie », Deuxième édition, Source : photo du 27/05/2008 ;
28. **RYFMAN P.** « Tournant symbolique, crise de l'humanitaire ou crise de la représentation ? Humanitaire: Zoé l'équation fatale », 2008, <http://humanitaire.revues.org/index307.html>
29. **SCHLEMMER B.** « Paradigmes de l'enfance et de l'école, droit à l'éducation et droit au travail » In Communications, Vol. 72, L'idéal éducatif.2002, pp. 175-194 ;

30. **SORGHO B-R.** « Origine sociale et performances scolaires : analyse de l'influence des facteurs socio- économiques sur les résultats scolaires. Etude de cas du lycée Rialé et du collège de NaabaZoungrana de Tenkodogo », Université Ouagadougou/UFR-SH, Département de Sociologie, Maitrise, 2008, [www.memoireonline.com](http://www.memoireonline.com);
31. **TAP P.** « Les émigrés de retour au Portugal : attitudes et conduites d'adaptation, Migrations, Société ». Vol. 16, n° 93 - 94, 2004, p. 33 à 46 ;
32. **TINGBE AZALOU A.** « Socialisation et travail des enfants », in ASSEVI, La nation n° hors-série, Cotonou, 2011, pp36-46 ;
33. **TINGBE AZALOU A. et AYEBA P.** « Le placement des enfants au Bénin, une étude du phénomène des 'vidomègon' » Cotonou, 1997, 54p ;
34. **TINGBE AZALOU A.** « Méthodologie de recherche », cours de DEA, Sociologie -Anthropologie, Cotonou, UAC, 2013;
35. **TISON B.** « Soins et cultures », éditeur ELSEVIER / MASSON, Livre, 2007;
36. **TOGBE T.** « Conflits entre acteurs dans la gouvernance des lacs *TOHO* et *AHEME* au sud-ouest du Bénin », Thèse, UAC, 2014, 299 ;
37. **UNICEF BENIN.** « Etude nationale sur la traite des enfants », Rapport d'analyse, 2007.

### **Références Webographiques**

<http://www.google.fr> ,20 Avril 2016, 21h.

<http://www.univ-paris8.fr>, 10 Mai 2016, 22h.

<http://www.wikipedia.org>, 15 Mai 2016, 06h

<http://socio-anthropologie.revues.org/document56.html>. 11 Juin 2016

<http://www.tdh.ch/en/documents/action-to-strengthen-indigenous-child-protectionmechanisms-in-west-africa-to-prevent-migrant-children-from-being-subjected-to-abuse2> 5 Juin 2016, 20 h.

<http://www.maejt.org/pdfs/jeuda126protection.pdf> 24 Juin 2016, 19 h.

# ANNEXES

## UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

### QUESTIONNAIRE D'ENQUETE A L'INTENTION DE LA CIBLE

Ce travail de recherche a pour objectif de recueillir des informations sur les enfants mobiles et les raisons qui motivent leur déplacement, de même que les stratégies et les moyens mis en œuvre.

N.B. : Merci de répondre librement et nous vous rassurons que vos propos seront tenus dans l'anonymat.

Cocher les réponses justes et répondre aux questions devant R:

#### I- IDENTIFICATION

NOM :

PRENOMS :

QUARTIER/VILLAGE :

PROFESSION :

Age :

ETHNIE : Fon  Autres

#### II- QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX ENFANTS « MOBILITE »

- 1- Quel est l'âge du chef de ménage ?
- 2- Quelle est la nature du couple (monogame et polygame)?
- 3- Quelle est la taille de votre ménage ?
- 4- Quel est le niveau d'instruction du chef de ménage (analphabète, primaire, secondaire et supérieur ?
- 5- Quelles sont les sources de revenus de vos parents?
- 6- Comment appelez-vous la mobilité des enfants dans votre langue ?

- 7- Quelles sont les formes de mobilité des enfants que vous connaissez ?
- 8- Quelle est l'origine du départ des enfants de leur lieu natal et les logiques qui sous-tendent ces déplacements ?
- 9- Comment vous percevez la mobilité des enfants ?
- 10- Quel sentiment vous animerait si vous êtes maltraité(e) ?
- 11- Quelle est votre impression sur la scolarité des enfants ?
- 12- Quelle est votre collaboration avec votre patron ?
- 13- Pourquoi avez-vous choisi d'aller travailler hors de votre pays ?
- 14- Êtes-vous informés de la loi sur les conditions de déplacement des mineurs et la répression de traite ?
- 15- Quel est votre sentiment si vous êtes loin de vos parents ?
- 16- Êtes-vous informés de vos enfants s'ils sont à l'étranger ?
- 17- Seriez-vous prêt à aller à l'école ou en apprentissage si vous en aviez l'opportunité ?
- 18- A qui profite plus l'avenir des enfants ?
- 19- Avez-vous accès au crédit dans votre localité ?
- 20- Avez-vous accès à des opportunités de travail dans votre localité ?
- 21- Quelles sont les ONG, intervenant dans la lutte contre la mobilité des enfants que vous connaissez ?
- 22- Quel est le degré d'implication des ONG dans la commune (Terre des Hommes, UNICEF, BORNefonden, CARITAS Bénin) ?
- 23- Êtes-vous d'accord de l'intervention des ONG dans la lutte contre la mobilité des enfants ?
- 24- Existe-il une synergie d'action entre les structures de lutte contre la mobilité ?
- 25- Quelles sont les attitudes qu'adoptent les uns et les autres dans la lutte contre la mobilité des enfants.

## UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

### QUESTIONNAIRE D'ENQUETE A L'INTENTION DE LA CIBLE

Ce travail de recherche a pour objectif de recueillir des informations sur les enfants mobiles et les raisons qui motivent leur déplacement, de même que les stratégies et les moyens mis en œuvre.

N.B. : Merci de répondre librement et nous vous rassurons que vos propos seront tenus dans l'anonymat.

Cocher les réponses justes et répondre aux questions devant R:

#### I- IDENTIFICATION

NOM :

PRENOMS :

QUARTIER/VILLAGE :

PROFESSION :

Age :

ETHNIE : Fon  Autres

#### II- QUESTIONNAIRE ADRESSE AUX PARENTS « MOBILITE »

- 1- Quel est l'âge du chef de ménage ?
- 2- Quelle est la nature du couple (monogame et polygame)?
- 3- Quelle est la taille de votre ménage ?
- 4- Quel est le niveau d'instruction du chef de ménage (analphabète, primaire, secondaire et supérieur) ?
- 5- Quelles sont vos sources de revenus?
- 6- Comment appelez-vous la mobilité des enfants dans votre langue ?

- 7- Quelles sont les formes de mobilité des enfants que vous connaissez ?
- 8- Quelle est l'origine du départ des enfants de leur lieu natal et les logiques qui sous-tendent ces déplacements?
- 9- Comment vous percevez la mobilité des enfants ?
- 10- Quelle est votre impression sur la scolarité des enfants ?
- 11- Quel est votre sentiment si votre enfant est loin de vous ?
- 12- Pourquoi avez-vous choisi d'envoyer les enfants en mobilité ?
- 13- Êtes-vous informés de la loi sur les conditions de déplacement des mineurs et la répression de traite ?
- 14- Êtes-vous informés de vos enfants s'ils sont à l'étranger ?
- 15- Seriez-vous prêt à envoyer vos enfants à l'école ou en apprentissage si vous en aviez l'opportunité ?
- 16- A qui profite plus l'avenir des enfants ?
- 17- Avez-vous accès au crédit dans votre localité ?
- 18- Avez-vous accès à des opportunités de travail dans votre localité ?
- 19- Quelles sont les ONG, intervenant dans la lutte contre la mobilité des enfants que vous connaissez ?
- 20- Quel est le degré d'implication des ONG dans la commune (Terre des Hommes, UNICEF, BORNEfonden, CARITAS Bénin ?
- 21- Êtes-vous d'accord de l'intervention des ONG dans la lutte contre la mobilité des enfants ?
- 22- Existe-il une synergie d'action entre les structures de lutte contre la mobilité ?

Quelles sont les attitudes qu'adoptent les uns et les autres dans la lutte contre la mobilité des enfants.

## **Guide d'entretien**

*Cible* : Les autorités communales et les acteurs intervenants dans le domaine de la mobilité des enfants.

- 1- Connaissez-vous les risques encourus par les enfants en situation de mobilité ?
- 2- Quels sont les facteurs qui motivent la mobilité des enfants ?
- 3- Quelles sont vos impressions sur les textes qui règlementent le travail des enfants au Bénin ?
- 4- Pensez vs que la loi N° 2006-04 du 05 avril 2006 portant conditions de déplacement des mineurs et répression de la traite d'enfants en République du Bénin est opérationnelle?
- 5- Quels sont les stratégies et les moyens mis en œuvre par votre structure dans le cadre de mobilité des enfants?
- 6- Quels sont les mécanismes de protection des enfants en situation de mobilité que vous connaissez ?
- 7- Peut-on lutter efficacement contre la mobilité des enfants ?

### **Focus groupe : à l'endroit des enfants**

- 1- Connaissez-vous les risques encourus par les enfants en situation de mobilité ?
- 2- Quels sont les facteurs qui motivent la mobilité des enfants ?
- 3- Quelles sont vos impressions sur les textes qui règlementent le travail des enfants au Bénin ?
- 4- Etes-vous informés de la loi N° 2006-04 du 05 avril 2006 portant conditions de déplacement des mineurs et répression de la traite d'enfants en République du Bénin est opérationnelle?

- 5- Quels sont les stratégies et les moyens mis en œuvre par votre structure dans le cadre de mobilité des enfants?
- 6- Quels sont les mécanismes de protection des enfants en situation de mobilité que vous connaissez ?
- 7- Peut-on lutter efficacement contre la mobilité des enfants ?

### Grille d'observation

Grille d'observation	
Qui ?	Les enfants et les parents
Quoi ?	Les comportements
Comment ?	Avec un regard analytique

### CHRONOTACHE

Cette recherche, a été réalisée sur une période de 11 mois répartis comme suit :

Mois Eléments	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Jan
Reformulation du sujet, lecture et enquêtes exploratoire	←→										
Recherche documentaire proprement dite			←→								
Mise au point du mémoire					←→						



Tableau VI: Taille du ménage

Variable	Effectif	Pourcentage
[1-5]	11	8%
[6-8]	63	45%
[9 - 11]	38	27%
[12 et plus [	28	20%
Total	140	100%

Source : enquête de terrain 2016

Tableau VII : répartition des chefs de ménage selon l'âge

Variable	Effectif	Pourcentage
[25-40 [	21	15%
[40-60 [	63	45%
[60 et plus [	56	40%
Total	140	100%

Source : enquête de terrain 2016

Tableau VIII: le niveau d'instruction du chef de ménage

Variable	Effectif	Pourcentage
Analphabète	107	76%
Primaire	25	18%
Secondaire	08	6%
Supérieur	0	0%
Total	140	100%

Source : enquête de terrain 2016

**Tableau IX: Assemblage de quelques causes de la mobilité**

Assemblage de quelques causes de la mobilité	Oui	Non
Faible revenu des parents	85%	15%
Parents polygames	79%	21%
Parents analphabètes	88%	12%
Parents de 3 <sup>ème</sup> âge	58%	42%
Pauvreté des sols	66%	34%
Outils agricoles rudimentaires	83%	17%

Source : enquête de terrain 2016

**Tableau X : Accès au crédit**

Réponses	OUI	NON	Neutre
Pourcentage	38%	54%	8%

**TableauXI : accès facile à des opportunités de travail au village**

Accès à des opportunités de travail	Oui	Non
	33%	67%

Source : enquête de terrain 2016

**Tableau XI: Mode d'intervention des ONG**

Mode d'intervention des ONG	Réponses	pourcentage
individuel	146	86%
synergie	24	14%

Source : enquête de terrain 2016

Tableau VI: Accord ou désaccord des parents et enfants

Intervention des ONG	Parents	Enfants	Total
D'accord	7	08	15
Désaccord	63	62	125

Source : enquête de terrain 2016

Tableau XII: niveau d'implication des ONG dans la commune

Intervention des ONG	réponses	Pourcentage
Terre des Hommes	61	44%
UNICEF	20	14%
BONEfonden	56	40%
CARITAS Bénin	03	02%

Source : enquête de terrain 2016

## Table des matières

SOMMAIRE .....	ii
DEDICACE.....	iii
REMERCIEMENTS .....	iv
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES .....	v
LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES .....	vii
LISTE DES FIGURES.....	vii
Résumé.....	viii
summary .....	viii
Introduction .....	1
PREMIERE PARTIE : CONSIDERATIONS THEORIQUES ET METHODOLOGIQUES DE LA RECHERCHE .....	4
CHAPITRE I : considérations théoriques de la recherche .....	5
1-Problématique de la recherche .....	5
2-Hypothèses de recherche.....	11
3-Objectifs de la recherche.....	12
4-Modèle théorique d'analyse .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
5-Justification du choix du sujet et du cadre de recherche.....	27
a. <b>Justification du choix du sujet</b> .....	27
b. <b>Justification du cadre de recherche</b> .....	27
6-Délimitation thématique.....	18
7-Clarification conceptuelle .....	20
8-Revue de littérature .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
CHAPITRE II: Démarche méthodologique de la recherche et présentation de la commune de Za-Kpota.....	29
1-Démarche méthodologique .....	29
1-1-Nature de la recherche .....	29
1-2-Sources de la recherche .....	30
1-2-1 -Sources orales.....	30
1-2-2-Sources écrites.....	30
1-3-Techniques et outils de collecte des données .....	32
1-3-1- Questionnaire .....	32
1-3-2- Entretien semi-structuré .....	32
1-3-3- Observation directe.....	33
1-4-Populations cibles et échantillonnage.....	34
1-4-1- Population cible.....	34
1-4-2-Techniques d'échantillonnage.....	35

1-5-Modes de traitement et d'analyse des données.....	38
1-6-Considérations éthiques et déontologiques.....	38
1-7-Difficultés éprouvées et stratégies de contournement .....	39
2-Présentation de la commune de Za-Kpota .....	39
2-1-Présentation historique de la commune de Za-Kpota.....	40
2-2-Situation géographique .....	41
2-3-Situation administrative.....	43
2-4-Situation démographique.....	43
2-5-Situation économique .....	44
DEXIEME PARTIE : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS .....	46
CHAPITRE I : POINT DE VUE DES ACTEURS, SUR LA MOBILITE DES ENFANTS ..	47
1-L'historicité de la mobilité des enfants dans la commune Za-Kpota.....	47
2-Discours sociaux sur la mobilité des enfants .....	47
3-Logiques sociales à l'origine du départ des enfants.....	48
4-Logiques des acteurs de lutte contre la mobilité des enfants .....	50
5-Causes de la mobilité .....	52
6-Description des causes de la mobilité des enfants dans la commune .....	58
7-La mobilité des enfants à l'intérieur du pays .....	60
8-De placement à la traite des enfants.....	62
Chapitre II : Les stratégies et les moyens mis en œuvre des structures .....	63
1-Institutions de lutte contre la mobilité des enfants.....	63
2-Les structures étatiques intervenant dans la mobilité des enfants .....	64
3-Le mode d'intervention des ONG dans la commune.....	66
4-Les ONG selon leur niveau d'implication dans la commune .....	68
5-Le parchemin des structures de lutte contre la mobilité .....	69
6-Les programmes de réinsertion.....	72
Chapitre III : analyse socio anthropologique de la mobilité des enfants.....	76
1-Les causes de la mobilité aux yeux du socio anthropologue .....	76
2-Les ONG entre fiction et réalité.....	80
Conclusion.....	87
Références bibliographiques .....	90
ANNEXES .....	95